

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation



Nations Unies • New York, 2014

Merci de recycler



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Activité de l'Organisation	7
A. Promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable	7
1. Objectifs du Millénaire pour le développement : accélérer les progrès	7
2. Programme de développement pour l'après-2015	8
3. Changements climatiques : il est urgent d'agir	10
B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales	11
1. Prévention des conflits et médiation	12
2. Transitions démocratiques et élections	14
3. Maintien de la paix	15
4. Consolidation de la paix	17
C. Développement de l'Afrique	18
D. Promotion et protection des droits de l'homme	19
E. Coordination effective de l'aide humanitaire	21
F. Promotion de la justice et du droit international	22
G. Désarmement	23
H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations	25
III. Renforcer l'Organisation	27
IV. Conclusion	29
 Annexe	
Objectifs du Millénaire pour le développement, cibles et indicateurs (2014) : tableaux statistiques	30

Chapitre I

Introduction

1. L'année 2015, au cours de laquelle devraient être conclus plusieurs accords fondamentaux qui auront des répercussions profondes pour tous les habitants de la planète, est l'horizon sur lequel tous les regards sont rivés. Mais c'est dès maintenant que nous devons nous atteler à la tâche pour arriver à nos fins en 2015. Ces 12 derniers mois, les choses ont bien avancé sur plusieurs fronts; ainsi, en septembre 2013, l'Assemblée générale a consacré une manifestation spéciale au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et, en juillet, le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable a achevé ses travaux. Les États Membres ont poursuivi l'élaboration du nouveau programme mondial pour le développement durable en s'appuyant sur les succès remportés dans la réalisation des OMD et les enseignements tirés de cette entreprise, tout en ayant à l'esprit les nombreuses transformations survenues au cours des 15 ans qui se sont écoulés depuis leur adoption. Pleinement conscients qu'il restait moins de 500 jours avant l'échéance fixée, ils ont également fait des efforts concertés pour atteindre ces objectifs. Des millions de personnes ont pu sortir de l'extrême pauvreté, et nous pouvons nous en féliciter, trop nombreux sont ceux qui demeurent exposés au dénuement, à l'insécurité et à l'inégalité. C'est inacceptable, dans un monde recelant tant de richesses et de possibilités, un monde dans lequel la technologie a décuplé les moyens et réduit les distances. Le développement n'est pas seulement affaire de croissance économique, mais aussi de justice, et je suis heureux de constater que les débats sur le programme de développement pour l'après-2015 sont empreints de cette notion de solidarité.

2. Il est à présent plus largement admis qu'il est urgent de lutter concrètement contre les changements climatiques. Les données scientifiques montrent sans la moindre ambiguïté que le réchauffement de la planète est dû à l'activité de l'homme. Cependant, le volume des émissions continue d'augmenter et, avec lui, le risque que la hausse de la température planétaire moyenne dépasse les 2 °C, seuil au-delà duquel il est considéré que des changements climatiques dangereux se produiront. Il est clair que c'est maintenant qu'il faut intervenir. Notre génération est la première à subir les conséquences des changements climatiques et la dernière qui sera en mesure d'y remédier. J'ai pu en constater les effets par moi-même lorsque je me suis rendu au Groenland, et je continuerai d'insister auprès des dirigeants du monde entier pour qu'ils ne ménagent aucun effort. Le sommet sur le climat que j'ai convoqué pour le 23 septembre a pour but de mobiliser la volonté politique au plus haut niveau et de susciter l'adoption de mesures tangibles et précises. J'invite tous les intéressés à mettre cette rencontre à profit.

3. Tandis que nous cherchions à jeter les bases d'une amélioration durable de la condition humaine, nous avons dû faire face à plusieurs atteintes graves à la paix et à la sécurité, ainsi qu'à la primauté du droit. La détérioration catastrophique de la situation dans la bande de Gaza a eu des conséquences horribles pour la population civile. Je me suis rendu dans huit pays de la région et exigé un cessez-le-feu humanitaire immédiat devant ouvrir la voie à un cessez-le-feu durable et à l'ouverture de négociations globales. En République arabe syrienne, la crise est entrée dans sa quatrième année et a provoqué le plus grand mouvement de réfugiés depuis le génocide rwandais; elle nous a également donné le spectacle terrifiant

d'attaques à l'arme chimique. Les efforts déployés sur le plan politique pour mettre fin à la crise n'ont pas donné de résultats en dépit des répercussions humanitaires et économiques catastrophiques que subit l'ensemble de la région. Au Soudan du Sud, les fragiles réalisations de la nouvelle nation ont été réduites à néant lorsqu'un conflit a éclaté en décembre 2013, faisant des milliers de morts et rendant des millions de personnes tributaires de l'aide humanitaire. En République centrafricaine et au Mali, des événements similaires ont bouleversé la vie de millions de personnes. Par ailleurs, les événements survenus en Ukraine ont suscité des débats sur la souveraineté des États et le droit à l'autodétermination. Lorsqu'un avion civil a été abattu et que 298 civils innocents ont trouvé la mort, il est apparu clairement que même des conflits circonscrits peuvent rapidement avoir des conséquences tragiques se faisant sentir bien au-delà de la région directement concernée. Ces événements ont également soulevé des questions au sujet des accords entre États Membres concernant les armes nucléaires et, d'une manière générale, exacerbé les divergences d'opinion entre États Membres au sujet de la promotion et du maintien de la paix internationale, ce qui a eu des répercussions sur la capacité de l'ONU à gérer les crises mondiales. Les tensions géopolitiques se sont également manifestées lors de différends maritimes et de conflits concernant le cyberspace, nous rappelant que notre interdépendance croissante rend les choses plus complexes et qu'il importe plus que jamais de trouver rapidement un règlement pacifique aux différends. J'ai lancé une étude visant à déterminer quelles sont aujourd'hui les attentes placées dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU et comment nous pourrions parvenir à une position commune sur la voie à suivre.

4. Cela étant, il est encourageant de constater que les nouvelles méthodes et les nouveaux outils utilisés pour faire face à la situation dans l'est de la République démocratique du Congo, où ont été conjuguées diverses interventions politiques et militaires, ont permis de démanteler la principale milice qui terrorisait depuis longtemps la population locale. La fermeture du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone a conclu des années d'efforts soutenus grâce auxquels l'ONU a réussi à aider ce pays à se relever après des décennies de troubles.

5. L'année 2014 fut aussi celle du vingtième anniversaire du génocide rwandais. J'ai eu le privilège d'aller à Kigali, où j'ai souligné les progrès accomplis depuis cette tragédie. Je me suis également rendu au camp de concentration et d'extermination nazi d'Auschwitz-Birkenau. À repenser aux horreurs dont l'être humain est capable, on se souvient aussi que la plus grande vigilance reste de mise. Aujourd'hui, les souffrances des populations de la République arabe syrienne, de la République centrafricaine et du Soudan du Sud, ainsi que les actes de discrimination et de violence commis ailleurs pour des raisons d'identité, mettent l'ONU et les États Membres à l'épreuve : la première est-elle capable d'exploiter toutes les possibilités prévues par ses divers mandats pour protéger ceux qu'elle a pour mission de servir, et les seconds sont-ils prêts à s'acquitter de leurs responsabilités? Ces questions sont au cœur de l'initiative « Les droits avant tout », que j'ai lancée en novembre 2013 et qui va changer l'angle sous lequel l'Organisation examine les risques de violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, l'idée étant de réagir par une action civile rapide pour éviter une catastrophe. Nous ferons preuve de vigilance afin de repérer les risques, nous nous manifesterons publiquement, nous informerons les autorités nationales, les organes de l'ONU ou les organisations régionales compétents si des violations

sont commises et nous examinerons avec les États Membres les moyens d'améliorer la situation.

6. Des catastrophes dues à l'action de l'homme et des cataclysmes naturels ont fait de l'année écoulée l'une des plus difficiles, de récente mémoire, pour l'assistance humanitaire. Le typhon Haiyan, les inondations dans les Balkans et d'autres sinistres ont eu des conséquences dramatiques, en particulier pour les populations pauvres et vulnérables. Dans de nombreuses zones de conflit, la détérioration des conditions de sécurité a compliqué la tâche de l'ONU. En République arabe syrienne, la politisation de l'aide humanitaire est intolérable : l'accès à des centaines de milliers de personnes désespérées demeure impossible, affamer les populations est devenu une arme de guerre et les médicaments sont délibérément soustraits des convois humanitaires.

7. Nous avons continué d'accorder la priorité à l'autonomisation économique des femmes, au renforcement des moyens dont elles disposent pour jouer un rôle de commandement et participer à la prise de décisions, et à la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles. Le combat admirable de Malala Yousafzai et l'enlèvement révoltant d'écolières, dans le nord du Nigéria, par le groupe terroriste Boko Haram, ont mis en évidence l'importance que l'éducation revêt pour les filles et le chemin restant à parcourir dans de nombreuses régions du monde pour que les femmes et les filles participent sur un pied d'égalité à la vie de la société. L'humanité ne connaîtra pas la paix et la prospérité qu'elle recherche si la moitié de la population est en butte à la violence et à la discrimination et si les femmes et les filles continuent d'être considérées comme des citoyens de seconde classe.

8. Enfin, en ce qui concerne plus particulièrement l'ONU, j'ai poursuivi mes efforts pour adapter l'Organisation aux besoins et aux réalités de notre époque. L'Assemblée générale a approuvé ma proposition de mise en place d'un régime de mobilité organisée qui permettra à l'ONU de s'acquitter de ses tâches en s'appuyant sur un personnel dynamique, adaptable et mobile. L'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public sera pleinement effective en 2014 et Umoja, le nouveau progiciel de gestion intégré et un des autres grands piliers du renforcement interne de l'Organisation, est désormais utilisé par toutes les opérations de maintien de la paix et sera mis en service partout au cours des 12 prochains mois.

Chapitre II

Activité de l'Organisation

A. Promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable

1. Objectifs du Millénaire pour le développement : accélérer les progrès

9. L'échéance de 2015 fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement approche à grands pas. Le bilan est de plus en plus clair. Globalement, des progrès considérables ont été accomplis concernant un grand nombre de cibles : le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté ainsi que le pourcentage de la population mondiale qui n'a pas d'accès durable à des sources d'eau améliorées ont été divisés par deux, la proportion de personnes vivant dans des bidonvilles a diminué, des progrès remarquables ont été faits en ce qui concerne la lutte contre le paludisme et la tuberculose et le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire a sensiblement augmenté. Plusieurs autres cibles importantes devraient être atteintes d'ici à la fin de 2015 si les gouvernements et les autres parties prenantes ne relâchent pas leurs efforts. Toutefois, dans de nombreux autres domaines, les progrès sont loin d'être suffisants. Il reste encore beaucoup à faire pour assurer le bien-être, la dignité et le respect des droits de ceux qui restent marginalisés et des générations futures. Des efforts considérables devront être déployés pour atteindre pleinement la cible 1.C et améliorer la nutrition. Trop d'enfants sont privés des moyens qui leur permettraient de survivre, et trop de femmes meurent en couches alors qu'il serait possible de les sauver. Plus de 2,5 milliards de personnes n'ont toujours pas accès à des infrastructures d'assainissement améliorées, et les ressources naturelles de la planète diminuent rapidement : les forêts continuent de reculer, la biodiversité de s'appauvrir et les ressources halieutiques de s'amenuiser.

10. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. En 2013, le nombre de femmes élues à des assemblées parlementaires a atteint un niveau record, et les femmes représentent aujourd'hui 21,8 % des parlementaires du monde. Pour la première fois, la Commission de la condition de la femme a évalué de manière approfondie les progrès réalisés par rapport à chaque objectif du Millénaire, recensé les facteurs structurels qui font obstacle à ce que les objectifs soient atteints pour les femmes et les filles et demandé qu'une approche globale novatrice soit adoptée en ce qui concerne l'égalité des sexes. La violence sexiste demeure un fléau. Elle porte atteinte aux droits des femmes et des filles, freine le développement et va à l'encontre de tous les principes sur lesquels repose notre condition d'être humain.

11. Dans l'ensemble, les progrès demeurent variables aussi bien d'un pays à l'autre qu'au sein d'un même pays, notamment lorsque la violence se traduit par un retour en arrière. Les taux de pauvreté restent élevés en Afrique subsaharienne. Les enfants pauvres et ceux qui vivent en zone rurale ont moins de chance d'être scolarisés que ceux qui sont plus favorisés ou vivent en ville. En Afrique subsaharienne, la région la plus durement touchée par l'épidémie de VIH/sida, l'accès aux moyens de prévention et de traitement est très inégal, de même que les connaissances s'y rapportant. Parmi les pays les moins avancés, beaucoup sont à la traîne et n'atteindront aucune des cibles. À la Réunion de haut niveau de

l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées, intitulée « La voie à suivre : un programme de développement qui tienne compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà », tenue en septembre 2013, les participants ont souligné que le handicap devait être pris en compte dans tous les aspects du développement et demandé que le programme mondial de développement soit placé sous le signe de l'inclusion.

12. Du côté positif, en dépit des problèmes budgétaires liés à la faible croissance économique de nombreux pays donateurs, l'aide publique au développement a, après avoir baissé pendant deux ans, progressé de 6 % en 2013 et atteint le niveau record de 134,8 milliards de dollars. Ce montant ne représente toutefois que 0,3 % du revenu national brut des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques et ne constitue qu'une augmentation modeste, par rapport à 2012, au regard de l'objectif fixé par l'ONU, qui est de 0,7 % du revenu national brut; celui-ci n'a été atteint que par cinq pays.

13. Les risques de catastrophe continuent d'augmenter, menaçant la croissance économique et entravant les efforts de réduction de la pauvreté. L'ONU a pris des mesures pour renforcer ses partenariats avec le secteur privé et faire en sorte que les décisions d'investissement contribuent à la réduction des risques. Il faudra toutefois redoubler d'efforts jusqu'à l'échéance du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 et après. Le Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience est un élément central de ces efforts. Par ailleurs, des consultations multipartites ont été organisées aux niveaux mondial et régional et sur le plan thématique en préparation de la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, qui se tiendra au Japon en mars 2015.

14. La troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement est en préparation; avec l'Année internationale des petits États insulaires en développement, elle sera pour les dirigeants du monde entier l'occasion de relancer la dynamique politique et de s'engager à s'attaquer concrètement, dans le cadre de partenariats véritables et durables, aux problèmes structurels propres à ce groupe d'États Membres vulnérables et désavantagés sur le plan géographique. Toutefois, il ne reste que peu de temps pour prendre les mesures nécessaires afin de maintenir l'augmentation de la température de la planète en deçà du seuil des 2 °C. Les préparatifs de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral avancent également.

2. Programme de développement pour l'après-2015

15. Ces 12 derniers mois, des progrès considérables ont été accomplis dans l'élaboration d'un programme universel devant nous mettre sur la voie d'un nouveau modèle de développement durable permettant de concilier les ambitions de l'humanité et les besoins de la planète. L'impératif de développement durable était un des éléments centraux du rapport intitulé « Une vie de dignité pour tous : accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et dans la définition du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 » (A/68/202 et Corr.1), que j'ai présenté aux États Membres en septembre 2013. La manifestation consacrée au bilan de l'action

entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire, organisée par le Président de l'Assemblée générale, a montré que les États Membres étaient déterminés à libérer le monde de la pauvreté, des inégalités et de la faim et à aborder de façon globale les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable. Les États Membres ont décidé que le programme devrait promouvoir la paix et la sécurité, la gouvernance démocratique, l'état de droit, l'égalité des sexes et le respect des droits de l'homme pour tous. Le programme sera fondé sur un ensemble limité d'objectifs ambitieux axés sur l'élimination de la pauvreté et le développement durable, universels et applicables à tous les pays en fonction de leur situation particulière et de leur niveau de développement.

16. Les travaux du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, appuyés par le système des Nations Unies, ont suscité un grand enthousiasme et de grandes ambitions et ont donné lieu à de très nombreux contacts avec les principales parties prenantes. Le Groupe de travail a proposé un ensemble d'objectifs qui montrent que les États Membres se sont réellement appropriés le processus et ont la volonté et l'ambition de concrétiser une vision globale, non seulement pour mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes mais également pour assurer une répartition équitable des fruits du développement et traiter les problèmes qui touchent tous les peuples et la planète qu'ils partagent.

17. D'ici à septembre 2014, le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable aura formulé diverses propositions portant sur la mobilisation de ressources pour la concrétisation des objectifs de développement durable et l'utilisation de ces ressources. Les documents issus des manifestations organisées par le Président de l'Assemblée générale, y compris la réunion de haut niveau consacrée à l'examen de l'état d'avancement du programme de développement pour l'après-2015, viendront également alimenter la réflexion.

18. Le programme de développement pour l'après-2015 issu des négociations intergouvernementales sera adopté lors d'un sommet de haut niveau en septembre 2015. Avant la fin de 2014, je réunirai dans un rapport de synthèse toutes les contributions, à savoir celles du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable et des dialogues structurés sur la technologie, et les contributions d'autres sources réunies sous l'égide de l'ONU, notamment dans le cadre de la deuxième phase des consultations nationales et mondiales, de l'enquête intitulée « My World » et des dialogues régionaux sur la responsabilité. Le sommet devrait déboucher sur l'adoption d'un ensemble d'objectifs de développement durable pragmatiques et universels, un nouveau partenariat mondial pour le développement et un dispositif de responsabilisation de toutes les parties. Pour que le programme ait le maximum d'impact et de visibilité, il faudra que l'appui le plus large soit recueilli au plus haut niveau, et que la société civile, le secteur privé, les parlementaires et les communautés scientifique et universitaire participent activement. Il sera donc indispensable que le système des Nations Unies pour le développement soit efficace, en mesure d'appuyer la mise en œuvre du programme et capable d'associer d'autres intervenants à l'entreprise.

19. À sa deuxième réunion, en juillet 2014, le Forum politique de haut niveau sur le développement durable a tracé la voie à suivre en vue de l'adoption, pour l'après-2015, d'un programme de développement ambitieux et universel. Il a montré ce que signifierait l'adoption d'un programme universel dans un monde où les différentes

régions ont des priorités différentes, en se fondant sur les conclusions scientifiques du *Prototype Global Sustainable Development Report*. Nous devons donner au Forum les moyens de s'acquitter de son mandat, qui consiste à examiner les objectifs de développement durable pour veiller à ce que les activités de promotion du développement durable menées après 2015 soient coordonnées et cohérentes.

20. Par l'intermédiaire du Forum de haut niveau pour la coopération en matière de développement, le Conseil économique et social a formulé des messages et des recommandations concernant l'importance cruciale de la coopération pour le développement du point de vue de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Le Forum a également préconisé la mise en place d'un dispositif solide, faisant intervenir toutes les parties prenantes, pour le suivi des engagements et la responsabilisation en matière de coopération pour le développement.

21. Je ne doute pas que le processus lancé à l'occasion de la Conférence internationale sur le financement du développement, le volet de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable consacré aux moyens de mise en œuvre et les travaux du Forum pour la coopération en matière de développement déboucheront sur un nouveau partenariat mondial et des règles à la fois plus claires et plus justes pour le fonctionnement de l'économie. La troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Addis-Abeba en juillet 2015, devrait apporter une contribution utile tant du point de vue l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 que de celui de sa mise en œuvre.

22. Le nouveau programme de développement doit permettre de réduire le risque de crises telles que celles que nous avons connues dans les domaines de l'énergie, de la finance, de l'alimentation et du climat. Cela suppose toutefois qu'à notre ambition s'ajoute la ferme volonté de changer les modèles de développement et de dégager toutes les ressources nécessaires pour que les objectifs de développement durable puissent être atteints. Il faudra absolument que des institutions compétentes s'emploient à le mettre en œuvre efficacement dans le respect de l'état de droit et du principe de la responsabilité de tous.

3. Changements climatiques : il est urgent d'agir

23. Les changements climatiques sont un des principaux obstacles à l'édification d'un avenir placé sous le signe de la viabilité. Si nous n'agissons pas d'urgence, leurs effets seront très graves et peut-être irréversibles. L'élimination de la pauvreté, la recherche d'un développement durable et la lutte contre les changements climatiques sont des moyens complémentaires d'assurer la prospérité et la sécurité de la génération actuelle et de celles qui suivront.

24. Le cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) montre sans aucune ambiguïté qu'il est indispensable de réduire fortement et durablement les émissions de gaz à effet de serre. Il en ressort que les concentrations de dioxyde de carbone, notamment, sont plus élevées que jamais dans l'histoire de l'humanité. Le GIEC est sûr de 95 % à 100 % que le réchauffement observé est dû principalement à l'activité de l'homme. D'après les projections, un réchauffement de 2 °C se traduirait par une baisse du revenu annuel mondial comprise entre 0,2 % et 2,0 %. En fait, ce sera probablement plus, car les problèmes climatiques et sociaux auront un effet d'amplification

réciroque, ce qui va encore aggraver les choses. Or, la lutte contre les changements climatiques peut non seulement produire des économies considérables et être un formidable moteur de croissance, mais elle peut aussi entraîner la création d'emplois décents, contribuer à l'égalité, favoriser l'accès à des sources d'énergie durables et la construction de villes plus vertes et améliorer l'état de santé de la planète et de ses habitants.

25. Les dirigeants et les gouvernements du monde entier sont plus conscients que jamais des effets destructeurs des changements climatiques. Ils savent également qu'il existe des solutions peu coûteuses qui peuvent être généralisées, favoriser des modes de fonctionnement plus écologiques et accroître la résilience aux chocs économiques. Un sommet sur le climat se tiendra le 23 septembre à mon initiative. Le but est d'offrir aux dirigeants l'occasion de présenter des plans ambitieux et des mesures susceptibles de produire de véritables transformations. La réunion préparatoire d'Abou Dhabi, qui s'est tenue en mai 2014, a rassemblé des représentants des gouvernements, du monde des affaires et de la société civile à la recherche de moyens d'intensifier la lutte contre les changements climatiques. Le sommet de septembre sera pour les dirigeants l'occasion de démontrer qu'ils ont la volonté politique de parvenir à un accord global en 2015 et de catalyser l'action sur le terrain afin de réduire les émissions et d'accroître la résilience. J'invite les dirigeants du monde entier à venir à New York le 23 septembre pour annoncer les mesures ambitieuses qu'ils sont prêts à adopter.

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

26. Plusieurs événements survenus ces 12 derniers mois sont profondément préoccupants du point de vue de la paix et de la sécurité internationales. Le conflit en République arabe syrienne a fait largement plus de 150 000 morts et plus de 680 000 blessés. Une équipe d'enquêteurs des Nations Unies a confirmé que des armes chimiques avaient bien été utilisées dans la banlieue de Damas. Les événements survenus en Ukraine font craindre une dangereuse escalade et le retour au monde polarisé d'hier. En République centrafricaine et au Soudan du Sud, malgré ses efforts, la communauté internationale n'a pas réussi à empêcher la perte de vies humaines et les violations des droits de l'homme. En revanche, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a progressé dans la neutralisation et le désarmement des groupes armés. Au Moyen-Orient, l'enlèvement et le meurtre de trois adolescents israéliens et d'un adolescent palestinien en Cisjordanie a déclenché une sévère réaction israélienne contre le Hamas, d'une part, et une volée de tirs de roquettes du Hamas contre Israël, de l'autre. Au moment de l'établissement du présent rapport, plus de 1 200 Palestiniens, des civils pour la plupart, avaient été tués dans la bande de Gaza depuis le début de l'opération militaire lancée par Israël le 7 juillet. Au cours de la même période, 56 soldats et 2 civils israéliens ont également perdu la vie. Les parties ont à plusieurs reprises été incapables de se mettre d'accord pour instaurer un cessez-le-feu véritable et les efforts de la communauté internationale sont également restés vains. Le fait qu'à Gaza, les forces israéliennes ont attaqué plusieurs écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, où avaient trouvé refuge des civils palestiniens déplacés par les combats, est particulièrement répréhensible.

27. L'évolution des conditions de sécurité dans lesquelles opère l'Organisation demeure préoccupante. Les menaces sont devenues plus complexes, on constate le recours à des tactiques non classiques (emploi d'engins explosifs improvisés, attentats-suicides ou enlèvements par exemple), et tant des civils que le personnel des Nations Unies sont fréquemment ciblés. Il est de plus en plus difficile de faire la distinction entre criminels, groupes hostiles et auteurs de troubles ayant pour intention de compromettre la paix, dont certains sont des extrémistes qui mettent en œuvre des stratégies transnationales et ont recours à des tactiques sophistiquées. Dans les conflits intra-étatiques et intercommunautaires, l'effondrement de l'appareil de sécurité de l'État pose d'énormes problèmes de sécurité et met à rude épreuve la capacité de l'Organisation à s'acquitter de ses mandats et à mener à bien des programmes essentiels. Le risque existe que des matières nucléaires, biologiques, chimiques ou radiologiques soient utilisées, ou des cyberattaques commises, pour porter atteinte à la sécurité et à la sûreté. L'ONU est souvent une cible de substitution, relativement facile; cette année, dans le cadre de missions ou dans d'autres contextes, son personnel et ses locaux ont été l'objet d'attaques complexes qui ont, tragiquement, provoqué la perte de vies humaines.

1. Prévention des conflits et médiation

28. Étant donné le coût et la complexité croissants des opérations menées à la suite de crises, la prévention est plus importante que jamais. Au cours de l'année écoulée, nous avons dû faire face, sur plusieurs continents, à des défis de taille en matière de prévention des conflits et de médiation. Je tiens à citer un certain nombre de cas précis, dans lesquels nos efforts n'ont pas été vains.

29. En Guinée, usant inlassablement de la diplomatie préventive, mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest a contribué de manière déterminante à la conclusion de l'accord entre le Gouvernement et l'opposition sur les modalités des élections législatives qui, après avoir été longuement reportées, se sont tenues le 28 septembre 2013 et ont marqué une étape majeure du processus de transition du pays. Dans la région des Grands Lacs, mon Envoyée spéciale a obtenu le concours de dirigeants de la région, de parties prenantes internationales et de groupes de la société civile pour l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, ainsi que pour d'autres initiatives connexes, même si les causes sous-jacentes du conflit dans l'est de la République démocratique du Congo doivent encore être traitées. Accompagné du Président de la Banque mondiale, de la Présidente de la Commission de l'Union africaine et de représentants des donateurs, je me suis rendu en République démocratique du Congo en mai 2013 et au Sahel en novembre 2013 afin de promouvoir une approche pluridimensionnelle du développement qui tienne compte des questions de paix, de sécurité et de droits de l'homme, sans laquelle il ne saurait y avoir de solutions pérennes.

30. En Somalie, l'établissement à Mogadiscio d'une nouvelle mission politique, la première depuis 1995, a marqué une étape importante. Des problèmes complexes subsistent. Mon Représentant spécial poursuit ses missions de bons offices auprès du Gouvernement et d'autres acteurs nationaux, et son rôle dans l'organisation de l'élection indirecte qui s'est déroulée pacifiquement au Puntland en janvier 2014 a été largement salué.

31. Au Yémen, mon Conseiller spécial, travaillant en liaison étroite avec le Conseil de coopération du Golfe et le Conseil de sécurité, a contribué au succès de la Conférence de dialogue national tenue en janvier 2014. En septembre 2013, j'ai créé un Groupe international afin de mobiliser un appui en faveur de la stabilité du Liban, qui subit les répercussions du conflit syrien. L'ONU a également continué de soutenir les efforts déployés par les autorités libanaises pour préserver la sécurité et l'unité, notamment la création d'un gouvernement d'intérêt national.

32. Au Myanmar, les progrès accomplis dans le renforcement des institutions démocratiques et des organes de défense des droits de l'homme, le développement socioéconomique et les efforts de paix du Gouvernement et de divers groupes ethniques armés risquent d'être mis en péril par des tensions intercommunautaires et religieuses de plus en plus vives. Nous devons donc poursuivre nos bons offices et continuer à appuyer les processus de réforme constitutionnelle et de réconciliation nationale afin que le pays puisse relever les défis qui se font jour en cette période critique.

33. Dans le cadre de nos activités de prévention des conflits et de médiation, il est parfois difficile de savoir quelle sera l'attitude la plus efficace face à des mouvements aux contours imprécis ou à des groupes armés fragmentés et comment assurer la participation de tous. Le dialogue national apparaît de plus en plus comme un outil précieux; le Yémen est un bon exemple. Les consultations avec les groupes de femmes sont également l'une de mes priorités; de telles consultations ont été organisées dans six situations au cours de l'année écoulée (en Géorgie, au Mali, en République arabe syrienne, au Sahara occidental, au Soudan (Darfour) et au Yémen). Des spécialistes de l'égalité des sexes interviennent désormais systématiquement dans la plupart des processus de paix et de sécurité.

34. Nous avons été en mesure de mieux répondre aux demandes de plus en plus nombreuses d'États Membres qui souhaitent que nous fournissions un appui aux acteurs nationaux participant au travail de prévention des conflits et de médiation. En Amérique du Sud, où le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie ont entamé des pourparlers de paix en août 2012, l'ONU a appuyé la participation de la société civile au moyen de mécanismes de concertation.

35. L'année écoulée a également montré le rôle important joué par les organisations régionales et sous-régionales, avec lesquelles nous avons renforcé nos liens. Les bureaux régionaux de l'ONU en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et en Asie centrale ont largement contribué à la création de partenariats pour la prévention des conflits et la médiation mais également réagi rapidement face à des crises régionales.

36. Malheureusement, dans un certain nombre de cas tragiques, nous avons échoué. Si les efforts entrepris avec la Ligue des États arabes pour mettre fin à la violence en République arabe syrienne ont bien permis d'amener les deux parties à se rencontrer lors de deux séries de pourparlers, ces pourparlers n'ont guère donné de résultats. Plus de 150 000 personnes, dont plus de 10 000 enfants, ont été tuées en République arabe syrienne depuis mars 2011. Le conflit a également fait plus de 6,5 millions de déplacés et 2,8 millions de réfugiés, principalement en Égypte, en Iraq, en Jordanie, au Liban et en Turquie. En République centrafricaine, l'ONU a aidé la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, son médiateur et l'Union africaine à trouver une solution à la crise. Des milliers de personnes ont été

tuées depuis mars 2013, quand la coalition rebelle Séléka a renversé le Président François Bozizé. Au moment de la rédaction du présent rapport, la crise avait fait plus de 625 000 déplacés dans tout le pays. Si notre première priorité est de mettre fin à la violence, nous cherchons également à faciliter un processus politique axé sur la réconciliation. Au cours de la période couverte par le présent rapport, des violences sexuelles ont continué d'être commises – si pas toujours signalée – dans le cadre des conflits en Côte d'Ivoire, en Libye, en République arabe syrienne, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Somalie et au Soudan du Sud. La Déclaration d'engagement concernant l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit, adoptée à l'occasion de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, et le Sommet mondial pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit, qui a eu lieu en juin 2014, sont la preuve que la communauté internationale a la volonté politique de mettre fin à ce fléau. Afin de concrétiser cette volonté politique, ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a poursuivi ses contacts avec les autorités nationales au plus haut niveau.

37. La résolution 2122 (2013) du Conseil de sécurité, la recommandation générale n° 30 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et de la Déclaration sur l'autonomisation économique des femmes aux fins de la consolidation de la paix, adoptée par la Commission de consolidation de la paix, sont de nouveaux instruments utiles du point de vue de la problématique générale des femmes, de la paix et de la sécurité.

38. Le Conseil de sécurité a demandé que les situations de conflit armé soient surveillées en permanence afin que les violations touchant les enfants soient systématiquement signalées et que leurs auteurs soient amenés à rendre des comptes. En mars 2014, ma Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont lancé une campagne mondiale intitulée « Enfants, pas soldats », qui vise à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces de sécurité de tous les pays en conflit et à mettre fin à cette pratique d'ici à 2016.

2. Transitions démocratiques et élections

39. Dans tous les pays qui cherchent à se démocratiser ou à consolider leurs acquis démocratiques, les réformes constitutionnelles menées avec la participation de tous les intéressés, dans la transparence et selon le principe de l'appropriation nationale portent leurs fruits. Lorsqu'une nouvelle constitution est adoptée, il faut des années, voire des décennies d'efforts déterminés pour instaurer véritablement la démocratie, la bonne gouvernance et l'état de droit. Au cours de l'année écoulée, davantage d'États Membres ont entamé des réformes constitutionnelles ou demandé à l'ONU de les aider à réviser leur constitution, et les opérations de maintien de la paix et les équipes de pays des Nations Unies ont fourni une assistance dans ce domaine à plus d'une douzaine de pays. En Tunisie, l'équipe de pays a continué d'appuyer les efforts de réforme et, malgré des revers, la recherche d'un dialogue avec toutes les parties intéressées et d'un consensus a débouché sur l'adoption d'une nouvelle constitution plus légitime, inspirée par la volonté de la population, qui jette les bases de la stabilité et de la gouvernance démocratique. Les élections prévues pour 2015 devraient venir parachever cette entreprise.

40. Les États Membres ont continué d'apprécier à sa juste valeur l'assistance électorale fournie par l'ONU. Cette année encore, les demandes d'assistance (assistance technique, missions de bons offices ou encore appui à des organisations régionales) ont été nombreuses. En Afghanistan, par exemple, une assistance technique a été fournie à l'occasion de l'élection présidentielle de 2014, mais mon Représentant spécial a également facilité la tenue de larges consultations concernant le cadre juridique et la nomination des membres de la commission électorale. Au Népal, l'ONU a continué de fournir une assistance technique à la commission électorale nationale et a appuyé les efforts visant à assurer le respect des engagements politiques pris par toutes les parties concernées au sujet des élections à l'Assemblée constituante, qui se sont déroulées en novembre 2013. La même démarche a été suivie en Guinée-Bissau. À Madagascar, l'ONU a fourni une assistance à la commission électorale et a travaillé avec la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Union africaine pour assurer le déroulement pacifique des élections de 2013 et la clôture du processus de transition en 2014.

41. L'assistance a été fournie dans des conditions de sécurité difficiles, souvent dans le cadre de mandats du Conseil de sécurité. Au Mali, l'ONU a contribué à l'organisation des élections présidentielle et législatives de 2013, qui ont marqué la fin du processus de transition. En Iraq, malgré des conditions difficiles, la Mission d'assistance des Nations Unies a apporté une aide à la commission électorale nationale pour les élections législatives de 2014. En Libye, la Mission d'appui des Nations Unies a concouru à l'organisation des élections à l'Assemblée chargée de la rédaction de la Constitution et au Conseil des représentants, qui ont eu lieu en février et en juin 2014, respectivement, dans le cadre du processus de transition d'après conflit. En République centrafricaine, conformément au mandat donné par le Conseil de sécurité et à la demande du Gouvernement de transition, l'ONU apporte son aide pour la préparation et la tenue d'un référendum sur la Constitution, ainsi que des élections présidentielle et législatives.

42. Partout dans le monde, les organisations de la société civile ont continué de réclamer de participer aux processus de transition, à la gouvernance et aux élections. Les travaux du Fonds des Nations Unies pour la démocratie en témoignent, puisque plus de 2 000 propositions de projets très variées, émanant d'organisations de plus de 130 pays, y compris de pays en transition comme la Libye et la Tunisie, où les organisations de la société civile étaient auparavant inexistantes ou strictement contrôlées par les autorités, ont été reçues dans le cadre de l'appel annuel. Toutefois, un certain nombre de gouvernements ont élaboré des projets de loi limitant les possibilités d'action des groupes de la société civile et notamment leur accès aux sources internationales de financement.

3. Maintien de la paix

43. Les États Membres ont monté l'intérêt qu'ils continuent de porter aux opérations de maintien de la paix, qu'ils considèrent toujours comme un moyen efficace et efficient d'éviter les coûts humains et matériels autrement plus élevés qu'aurait un conflit ou la reprise d'un conflit. De tout temps, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies se sont déroulées dans des conditions difficiles, mais aujourd'hui elles doivent faire face à des risques nouveaux et encore plus grands, qui dictent de nouvelles façons de procéder et de nouvelles stratégies. Elles sont de plus en plus souvent déployées à un stade précoce, avant la conclusion

d'un accord de paix ou de cessez-le-feu. Il est essentiel de créer les conditions politiques et les conditions de sécurité nécessaires à des négociations susceptibles d'aboutir. Les enseignements tirés de ces interventions précoces doivent être mieux analysés et davantage pris en compte.

44. Un certain nombre de succès ont été remportés au cours de l'année écoulée : la création et le déploiement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, qui favorise la réconciliation et le dialogue politique, y compris avec les groupes armés, et la stabilisation des conditions de sécurité, en particulier dans le nord du pays, où la situation reste précaire. En République démocratique du Congo, la MONUSCO a réagi à la crise qui a sévi dans l'est, notamment en apportant un appui concernant le Cadre de paix et de sécurité et en déployant sa brigade d'intervention. En Haïti, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti a facilité l'instauration d'un dialogue politique constructif et la tenue des élections locales. L'ONU a également participé à la planification et au déploiement de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine, ensuite transformée en une opération de maintien de la paix des Nations Unies, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

45. Le Soudan du Sud est en proie à la violence et aux troubles ethniques depuis la mi-décembre 2013. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud assure la protection de dizaines de milliers de civils dans ses bases disséminées dans tout le pays, mais un accord politique entre les parties est nécessaire pour mettre fin à la spirale de la violence et indispensable pour alléger les souffrances de la population. Au Golan, la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement s'est acquittée de sa mission dans des conditions extrêmement difficiles alors que le conflit armé en République arabe syrienne perdure. Conjointement avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, elle a contribué à contenir la crise. Au Libéria, la Mission des Nations Unies a contribué à l'amélioration des conditions de sécurité dans tout le pays, mais elle est entrée dans la phase de retrait et l'avenir du pays reste préoccupant. En Côte d'Ivoire également, l'avenir est préoccupant en raison des élections qui doivent se tenir en octobre 2015 et du retrait progressif de l'Opération des Nations Unies. Au Darfour, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies a obtenu d'importants résultats pour ce qui est de promouvoir la paix et la stabilité, mais le manque de moyens des effectifs du contingent et de la police ainsi que les besoins en matière de structures de coordination et d'intégration continuent de limiter sa capacité à s'acquitter de son mandat.

46. Les contraintes, en termes financiers comme de moyens, ont d'importantes répercussions sur notre capacité d'action. Le coût par personne des opérations de maintien de la paix a baissé de 15 % en quatre ans. L'Organisation cherche toujours à être plus efficace, qu'il s'agisse de l'utilisation des moyens dont elle dispose ou de son action sur le terrain. Ses ressources humaines et matérielles sont limitées, mais les populations hôtes s'attendent néanmoins à ce qu'elle protège les civils et la communauté internationale lui demande de s'acquitter des nombreux mandats complexes qui lui ont été confiés en matière de maintien de la paix et de consolidation de la paix alors que les situations dans lesquelles elle intervient sont encore en pleine évolution. Répondre pleinement à ces attentes représente un véritable défi.

47. Nos missions sur le terrain ont toujours besoin d'un appui plus important. Les opérations doivent être plus souples, plus mobiles et plus réactives et doivent pouvoir être déployées rapidement dans des environnements de plus en plus inhospitaliers. Au Soudan du Sud, une plus grande mobilité et des forces en attente auraient été très précieuses quand l'éclatement de la crise a rendu nécessaire de renforcer la Mission. Au Darfour, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies doit couvrir de vastes espaces, où la difficulté du terrain gêne les mouvements, afin de protéger la population et de faciliter l'assistance humanitaire alors même que les attaques contre les soldats de la paix sont de plus en plus nombreuses. Fournir aux soldats des Nations Unies l'appui et l'équipement dont ils ont besoin constitue l'une des principales priorités. Nous nous efforçons d'avoir le plus d'impact possible sur le terrain avec les ressources dont nous disposons et avons adopté une stratégie globale destinée à renforcer l'appui aux missions.

48. Pour être en mesure de fournir aux missions l'appui dont elles ont besoin, il faudra tirer parti des possibilités offertes par le progrès technologique et autre de façon à accroître l'efficacité et l'efficience des opérations et à en limiter les conséquences environnementales. L'adoption des solutions offertes par les nouvelles technologies et par d'autres innovations reste une priorité. La complexité des conditions dans lesquelles opèrent aujourd'hui les missions de maintien de la paix nécessite des partenariats renforcés avec toutes les parties prenantes, y compris les organisations régionales et sous-régionales, l'ensemble de la famille des Nations Unies, les institutions financières et les donateurs internationaux et régionaux et les partenaires multilatéraux et bilatéraux. Seule une telle collaboration nous permettra de relever collectivement les défis auxquels nous faisons face.

49. Pour être véritablement efficaces, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent recevoir le soutien politique et l'appui au plus haut niveau de la communauté internationale et des gouvernements hôtes. En République démocratique du Congo, une stratégie politique coordonnée, le Cadre de paix et de sécurité, a contribué de manière décisive aux efforts de la MONUSCO pour neutraliser et désarmer les groupes armés. L'accord du gouvernement hôte, le soutien des communautés locales, la participation active de l'ensemble des principales parties prenantes, la participation des femmes aux processus de paix, l'engagement politique déterminé d'États Membres clefs et les ressources et les pouvoirs dont le Secrétariat a besoin pour s'acquitter des mandats confiés sont autant de conditions indispensables de l'efficacité, comme le sont la volonté et l'appui politique du Conseil de sécurité ainsi que des pays contributeurs de contingents et de policiers.

4. Consolidation de la paix

50. Au cours de l'année écoulée, la fermeture en mars 2014 du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone et le transfert des responsabilités de l'appui fourni par l'Organisation à l'équipe de pays des Nations Unies ont marqué une étape importante du processus de sortie de conflit du pays. La consolidation de la paix reste cependant une entreprise pleine d'imprévu, et le risque de reprise des conflits est toujours présent comme en témoignent le déclenchement du violent conflit en République centrafricaine, les tensions politiques en Guinée et les difficultés à rétablir l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau.

51. La Commission de la consolidation de la paix a fait peser le poids de la volonté collective des États Membres en faveur de la consolidation de la paix sur six pays. En Sierra Leone, elle a accompagné la transition. Au Burundi et au Libéria, les États Membres ont continué d'apporter, avec l'aide du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, leur soutien politique aux représentants et aux titulaires de mandat de l'Organisation. En République centrafricaine, en Guinée et en Guinée-Bissau, la Commission a apporté son soutien, dans des conditions difficiles, à mes Représentants spéciaux, ce qui a contribué à donner plus de force à leurs messages politiques et à leurs efforts pour mobiliser un appui international et régional.

52. Le Fonds pour la consolidation de la paix a lui aussi joué un rôle essentiel en débloquent en 2013 86,7 millions de dollars, soit sensiblement plus qu'en 2012, afin de soutenir la transition pacifique dans 14 pays sortant d'un conflit. Il a appuyé les mesures prises par l'Organisation face à la reprise de la violence en République centrafricaine et en Guinée-Bissau. En Guinée et au Yémen, il a contribué aux efforts de médiation et aux dialogues nationaux qui ont joué un rôle essentiel. Au Burundi, au Kirghizistan, au Libéria et en Sierra Leone, il a fourni une assistance dans les domaines de la décentralisation, de la justice, des droits de l'homme et de la participation des femmes à la vie politique.

C. Développement de l'Afrique

53. L'Afrique a continué de faire des progrès constants dans la voie du développement. Sa croissance économique a été de 4,0 % en 2013 et devrait atteindre 5,3 % en 2014. L'amélioration des cadres réglementaires, des politiques macroéconomiques et de la conjoncture a aidé à accroître de 6,8 % les flux d'investissement étranger direct. Des progrès notables ont été faits vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en matière d'éducation, d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes et de lutte contre le VIH/sida et d'autres maladies. Des acquis importants ont également été enregistrés en ce qui concerne la consolidation de la paix et de la sécurité et le renforcement des institutions démocratiques, notamment à la faveur d'élections multipartites. Restent cependant les questions problématiques des inégalités de revenus et des inégalités entre les hommes et les femmes, du manque d'infrastructures et du sous-emploi, celui en particulier d'une jeunesse africaine en pleine expansion. L'insécurité alimentaire et la malnutrition sont aggravées par les changements climatiques et, dans certains cas, par les conflits et l'instabilité politique.

54. L'ONU s'est mobilisée en faveur du programme de développement de l'Afrique de plusieurs manières, par exemple en coopérant étroitement avec l'Union africaine, y compris dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et avec les communautés économiques régionales pour élaborer l'Agenda 2063 de l'Union africaine, programme transformatif de développement de l'Afrique pour les 50 prochaines années. D'importants jalons ont ponctué la période écoulée, à savoir notamment le dixième anniversaire du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, la quinzième session du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique ou le Sommet pour le financement du développement des infrastructures africaines qui s'est tenu à Dakar en juin 2014.

55. Un appui institutionnel a été apporté au Comité de haut niveau des chefs d'État et de gouvernement africains autour du programme de développement pour l'après-2015, en particulier lors de la formulation de la position commune africaine, et plusieurs grandes réunions régionales ont été organisées conjointement avec l'Union africaine, y compris la réunion consultative sur les objectifs de développement durable et la réunion ministérielle tenue en prélude à la cinquante-huitième session de la Commission de la condition de la femme.

56. L'appui à la coordination avait également été confié à l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions africaines et au Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, qui se sont employés à resserrer la collaboration et à renforcer la cohérence de l'appui fourni à l'Afrique dans l'ensemble du système. L'Organisation s'est également mobilisée pour faire connaître le NEPAD partout dans le monde en s'associant à l'Union africaine, à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs pour organiser la semaine Afrique-NEPAD 2013. Sachant que la paix, la sécurité, les droits de l'homme et le développement sont intrinsèquement liés, l'Organisation a par ailleurs continué d'appuyer les initiatives prises pour faire de l'Architecture africaine de paix et de sécurité une entité opérationnelle, mettre en œuvre la Stratégie africaine pour les droits de l'homme et améliorer la gestion et la surveillance des élections.

D. Promotion et protection des droits de l'homme

57. L'année 2014 marque le vingtième anniversaire du génocide au Rwanda. À l'heure où nous commémorons l'un des chapitres les plus sombres de l'histoire de l'humanité, nous sommes rappelés à notre obligation collective de protéger et promouvoir les droits de l'homme partout dans le monde. En novembre 2013, j'ai renouvelé l'engagement qu'ont pris le Secrétariat de l'ONU et les fonds et programmes des Nations Unies de s'acquitter des responsabilités que leur confèrent la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale chaque fois qu'il y aurait un risque de violations graves et massives des droits de l'homme. C'est là un premier pas dans la mise en œuvre de mon plan d'action « Les droits avant tout », qui met la préparation améliorée du système et les mesures préventives de protection des droits de l'homme au cœur de l'action engagée par l'ONU pour éviter les futurs conflits. Le plan d'action réaffirme la place centrale des droits de l'homme dans les activités de l'Organisation et confirme que nous ferons jouer tous les ressorts de nos mandats pour protéger les personnes en danger.

58. Le système des Nations Unies a fait progrès dans l'adoption des mesures générales qui permettront d'intégrer les droits de l'homme dans toutes ses activités. J'applaudis l'appel lancé par l'Assemblée générale demandant que les droits de l'homme soient inscrits en toutes lettres dans le programme de développement pour l'après-2015. L'Organisation a continué de veiller activement à ce que les dimensions essentielles des droits de l'homme que sont le droit de vivre à l'abri de la peur et le droit de vivre à l'abri du besoin restent au centre du débat.

59. Nous avons continué d'appliquer les principes qui régissent le fonctionnement de l'Organisation elle-même, notamment la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et la politique de vérification des antécédents de respect des droits de l'homme, qui vise à garantir que l'ONU ne sélectionne et ne déploie

jamais dans les services du Secrétariat quiconque a été impliqué dans des violations des droits de l'homme.

60. L'actualité mondiale de l'année écoulée démontre que la protection des droits de l'homme doit faire partie intégrante de tout ce que fait l'ONU. Le Conseil de sécurité est intervenu pour protéger les droits de l'homme au Mali, en République arabe syrienne, en République centrafricaine et au Soudan du Sud, entre autres pays. Le Conseil des droits de l'homme a agi pour mettre un terme aux crises des droits de l'homme dans le monde, en entendant les commissions d'enquête sur la République populaire démocratique de Corée et la République arabe syrienne, en établissant une commission d'enquête sur l'Érythrée et une procédure spéciale concernant la République centrafricaine, et en demandant l'ouverture d'une enquête sur les événements survenus à Sri Lanka durant la période couverte par la Commission des enseignements tirés et de la réconciliation. Ces organes promettent de donner une voix aux victimes, d'amener les auteurs à répondre de leurs actes et de formuler des recommandations qui aideront les gouvernements et les parties au conflit à honorer leurs obligations en matière de droits de l'homme. Le Conseil des droits de l'homme a continué d'utiliser les procédures spéciales pour suivre la situation dans les pays en crise et des questions thématiques relatives aux droits de l'homme.

61. Le deuxième cycle de la procédure d'examen périodique universel mise en place par le Conseil des droits de l'homme a continué d'enregistrer la participation de 100 % des États Membres, ce qui conforte la portée universelle du mécanisme. Étant donné que le cycle en cours est axé sur la mise en œuvre, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, en coopération avec les équipes de pays des Nations Unies, a aidé les États Membres à donner suite aux recommandations en leur fournissant des conseils techniques et une assistance financière. Le dialogue entre les États Membres au sein du Conseil s'enrichit des contributions des acteurs de la société civile, qui sont des partenaires indispensables pour le système des Nations Unies. Je suis très préoccupé par les informations faisant état de représailles sur des personnes qui coopèrent avec les mécanismes des Nations Unies chargés des droits de l'homme.

62. La résolution 68/268 de l'Assemblée générale a été un jalon important qui améliorera le système des organes conventionnels. Mais alors que les organes en question fournissent aux États parties des conseils éclairés sur le respect des obligations en matière de droits de l'homme et jouent un rôle crucial d'alerte avancée, leur efficacité pâtit d'un arriéré massif des rapports nationaux. Je suis heureux d'annoncer que l'appui fourni pour apporter les améliorations nécessaires, et notamment renforcer la capacité des États d'établir des rapports, proviendra essentiellement d'économies réalisées grâce à la simplification du système actuel.

63. L'Organisation a poursuivi son effort de rationalisation. Les responsabilités des coordonnateurs résidents des Nations Unies en matière de droits de l'homme ont été renforcées, la nouvelle note d'orientation sur la conduite et les modalités de travail des équipes de pays des Nations Unies précise les rôles et responsabilités en matière de droits de l'homme, et des conseillers supplémentaires spécialistes des droits de l'homme ont été déployés. Au cours de l'année écoulée, les spécialistes des droits de l'homme déployés sur place ont apporté aux États Membres l'assistance technique voulue pour instaurer l'état de droit et renforcer les capacités de mise en œuvre sur le terrain. Ils ont également communiqué des informations essentielles pour signaler aux États Membres et aux organes des Nations Unies les situations

potentiellement préoccupantes. Ce rôle d'alerte rapide est primordial pour que l'Organisation puisse prendre des mesures préventives propres à éviter les conflits.

64. Les violations des droits de l'homme sont malheureusement restées tout aussi graves et massives. Mon Conseiller spécial pour la prévention du génocide a fait un exposé devant le Conseil de sécurité sur le risque de génocide et d'autres atrocités criminelles en République centrafricaine et au Soudan du Sud, et a continué de suivre de près la situation au Myanmar, en République démocratique du Congo, au Soudan, en République arabe syrienne et en Ukraine. Mon Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger s'est concerté avec les États Membres au sujet de l'application du principe de protection et de son intégration dans les activités de l'Organisation. Le cinquième dialogue informel de l'Assemblée générale sur la responsabilité de protéger tenu en septembre 2013 a porté sur les causes et la dynamique des atrocités et sur les mesures préventives que peuvent prendre les États. En avril 2014, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 2150 (2014) sur la prévention du génocide, dans laquelle sont réaffirmées les dispositions des paragraphes 138 and 139 du Document final du Sommet mondial de 2005 relatifs à la responsabilité de protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité.

E. Coordination effective de l'aide humanitaire

65. À la fin de 2013, plus de 50 millions de personnes avaient besoin d'aide humanitaire. L'ONU et ses partenaires ont continué de répondre aux crises humanitaires et aux situations d'urgence partout dans le monde. Quatre situations d'urgence ont été classées au niveau 3 (le plus élevé) par le coordonnateur des secours d'urgence. En République arabe syrienne, la violence et les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme ont perduré. Quelque 10,8 millions de personnes, dont plus de 6,4 millions de déplacés, ont besoin d'une assistance immédiate; 2,8 millions d'autres se sont réfugiés dans les pays voisins. En République centrafricaine, la moitié de la population a besoin d'aide. Au Soudan du Sud, plus d'un million de personnes ont été chassées de chez elles dans les premiers mois de la crise. Si les violences ne cessent pas, un Soudanais du Sud sur deux sera déplacé ou exposé à la famine d'ici à la fin de 2014. Aux Philippines, le typhon Haiyan (appelé localement Yolanda) a fait 14 millions de sinistrés et plus de 4 millions de déplacés.

66. En 2013, de nouveaux acteurs ont pris une part plus active à l'action humanitaire et des modèles de partenariats différents sont apparus, y compris des programmes d'aide financière et la gestion à distance des opérations exécutées par des organisations et partenaires locaux. De plus, 95 pays ainsi que de nombreuses organisations multilatérales et régionales, des organisations du secteur privé et des particuliers ont versé au total 14,4 milliards de dollars pour financer les plans d'action interinstitutions et des opérations humanitaires complémentaires. Ce chiffre représente une progression de 1,6 milliard de dollars par rapport à 2012, du fait en grande partie de l'ampleur de la crise en République arabe syrienne et du typhon Haiyan aux Philippines. Le Fonds central pour les interventions d'urgence a atteint un volume record de 474 millions de dollars en 2013.

67. L'augmentation constante des besoins, la persistance de crises prolongées et l'apparition de nouveaux risques ont entraîné partout dans le monde une érosion

constante de la capacité de riposte des gouvernements et des organisations humanitaires. Cette évolution fait ressortir la nécessité de revoir la manière dont les États Membres ainsi que l'ONU et ses partenaires se préparent à d'éventuelles crises humanitaires afin de les amener à procéder davantage par anticipation. À l'heure où la communauté internationale se prépare pour la mise en place des cadres du développement et de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 et à la veille du sommet mondial 2016 sur l'aide humanitaire, il faut impérativement faire valoir que le développement ne peut être durable que si le risque de crises est traité de manière proactive comme une priorité commune.

68. Pour être efficace et durable, la capacité de préparation doit être inscrite dans les institutions et les cadres juridiques et aller de pair avec une planification et une coordination conjointes associant tous les partenaires nationaux et internationaux et avec un travail de coordination entre les acteurs de l'humanitaire et ceux du développement. Les approches innovantes qui font jouer les capacités et les ressources de l'ONU et d'autres acteurs et renforcent l'interopérabilité sont cruciales pour l'avenir du système humanitaire international.

69. À la fin de 2013, chacun des 10 principaux appels humanitaires globaux concernait des situations de conflit armé, dont la plupart duraient depuis plus de cinq ans. Un conflit peut signifier un retour en arrière de plusieurs décennies dans le développement d'un pays, d'où des souffrances prolongées et une vulnérabilité supplémentaire en cas de catastrophe.

F. Promotion de la justice et du droit international

70. L'Organisation attache une importance primordiale aux avancées de la justice internationale et à la promotion de l'état de droit dans ses trois grands piliers. Une autre de ses priorités permanentes est d'adopter une approche coordonnée à l'échelle du système pour évaluer l'efficacité du soutien apporté par le système des Nations Unies à la promotion de l'état de droit dans les situations de conflit et d'après conflit.

71. La réforme du secteur de la sécurité et les opérations de désarmement, démobilisation, réintégration et réinsertion des ex-combattants conduites par les missions de maintien de la paix continuent de contribuer à la consolidation rapide de la paix et au renforcement de l'état de droit dans les situations d'après conflit. Pourtant, les premiers succès obtenus dans ces domaines doivent être pérennisés, après le retrait des missions, au moyen d'activités de stabilisation à plus long terme conduites par le système global des Nations Unies et d'autres partenaires susceptibles d'avoir un avantage comparatif. La phase de transition nécessite des activités de suivi bien planifiées et financées qui doivent faire partie de la stratégie de désengagement des missions, ce qui exige à la fois un engagement politique et des ressources suffisantes pour que les acquis initiaux puissent être préservés.

72. La cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises a fait de grandes avancées dans sa mission d'assistance en faveur de l'état de droit dans les situations d'après conflit. Son action procède d'une vision commune et d'une bonne connaissance des besoins réels des missions sur le terrain; elle réunit les entités du système des Nations Unies afin de mobiliser des ressources, de tirer

parti des avantages comparatifs et d'atteindre les objectifs communs de renforcement de l'état de droit en évitant les activités redondantes.

73. Les tribunaux spéciaux et les tribunaux appuyés par l'ONU ont contribué comme auparavant à combattre l'impunité et à promouvoir l'application du principe de responsabilité pour les crimes les plus graves. En septembre 2013, la Chambre d'appel du Tribunal spécial pour la Sierra Leone a confirmé la condamnation de l'ex-Président du Libéria Charles Taylor pour complicité et planification de crimes de droit international. En 2013, le Tribunal pénal international pour le Rwanda a rendu ses dernières décisions et devrait donc fermer ses portes dans un proche avenir. Les procès des hautes personnalités politiques et militaires jugées par le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie ont suivi leur cours. Les procès des hauts dirigeants khmers rouges encore en vie devant les chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens se poursuivent, et le Tribunal spécial pour le Liban a procédé à la mise en état de plusieurs affaires en vue de l'ouverture des procès, en janvier 2014.

74. L'ONU a continué de promouvoir la mise en cause des auteurs de crimes graves au regard du droit international et de plaider en faveur de la ratification universelle du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. La Cour a rendu son troisième jugement condamnant Germain Katanga, ancien chef d'un groupe rebelle opérant en République démocratique du Congo, déclaré coupable de quatre chefs de crimes de guerre et d'un chef de crime contre l'humanité.

75. Les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, le génocide et autres violations flagrantes des droits de l'homme qui constituent des crimes graves au regard du droit international sapent les fondations mêmes de l'état de droit au niveau international et national. Si la Cour pénale internationale a été établie pour enquêter sur ces crimes et les réprimer, il appartient en premier lieu aux États Membres de le faire. C'est la raison pour laquelle nous continuons d'accorder un rang de priorité élevée aux activités qui appuient le renforcement des capacités nationales de lutte contre l'impunité des auteurs de ces crimes, conformément aux obligations faites aux États en vertu du droit international des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit des réfugiés et qui offrent des recours et des réparations aux victimes.

76. L'Organisation a continué d'aider les États Membres à renforcer le régime juridique des océans encadré par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Les océans figurent en bonne place dans les travaux du groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable ainsi que dans les préparatifs de la troisième conférence internationale sur les objectifs de développement durable qui doit se tenir en septembre 2014. Il a également été demandé à l'Organisation d'appuyer des initiatives régionales importantes telles que la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans – horizon 2050 de l'Union africaine, adoptée en février 2014.

G. Désarmement

77. L'élimination des armes nucléaires et autres armes de destruction massive demeure une grande priorité. Pourtant, à l'approche de la Conférence 2015 des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les États dotés de l'arme nucléaire n'ont guère avancé et le fait qu'ils continuent de

moderniser leur arsenal et les infrastructures correspondantes suscite de vives inquiétudes.

78. Je reste absolument déterminé à convoquer une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, création d'une importance primordiale pour l'intégrité du Traité. Les zones exemptes d'armes nucléaires contribuent grandement au désarmement et aux régimes de non-prolifération et renforcent la sécurité régionale et internationale. Je crains que les événements survenus en Ukraine n'aient jeté un sérieux doute sur la pertinence des garanties de sécurité données par les membres permanents du Conseil de sécurité au sujet de la conclusion du Traité et de sa prorogation indéfinie, ainsi que par les puissances nucléaires au sujet des divers traités sur les zones exemptes d'armes nucléaires.

79. En 2013, j'ai établi une mission des Nations Unies chargée d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne, dont les conclusions font apparaître que des armes chimiques ont été utilisées à relativement grande échelle le 21 août 2013 à la Ghouta, dans la banlieue de Damas, faisant de nombreuses victimes. Je constate avec satisfaction que depuis lors la communauté internationale se mobilise pour obtenir l'élimination rapide et vérifiée des armes chimiques syriennes. Je salue le travail accompli par la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et du Programme des Nations Unies pour l'élimination des armes chimiques de la République arabe syrienne, et je remercie les États Membres d'avoir apporté l'aide matérielle nécessaire pour enlever et détruire en République arabe syrienne même 100 % des matières entrant dans la composition des armes chimiques et continuer de détruire les produits et les bâtiments ayant servi à produire et stocker les matières en question. Il est absolument capital que la République arabe syrienne s'acquitte scrupuleusement de toutes ses obligations en matière de désarmement.

80. L'impasse persistante de la Conférence du désarmement reste très préoccupante. Aucune négociation n'a été tentée en l'espace de 18 ans pour créer de nouveaux instruments juridiquement contraignants. Dans ma déclaration à la Conférence de janvier 2014, j'ai exhorté mon auditoire à se montrer à la hauteur des attentes de la communauté internationale. Un esprit plus constructif semble avoir prévalu, illustré par des débats de fond structurés dont il faut espérer qu'ils jetteront les bases de futures négociations.

81. Face à l'apparente incapacité des mécanismes de désarmement existants d'obtenir des résultats, l'idée de désarmement humanitaire gagne du terrain. L'ONU a soutenu la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, ainsi que la Convention sur les armes à sous-munitions. Le fait que la question des dimensions humanitaires, juridiques, militaires et éthiques des nouveaux systèmes d'armement suscite un intérêt croissant de la part des États parties à la Convention sur certaines armes classiques est particulièrement encourageant. Les conséquences humanitaires des armes nucléaires et le droit international humanitaire ont été des thèmes d'actualité de ces 12 derniers mois, avec deux conférences sur l'impact des armes nucléaires tenues l'une à Oslo en 2013 et l'autre à Nayarit (Mexique) en 2014.

82. L'adoption du Traité sur le commerce des armes en 2013 a marqué un tournant dans les efforts que fait la communauté internationale pour encadrer le commerce des armes classiques. Le commerce non réglementé de ces armes a attisé les conflits, aggravé l'instabilité régionale, facilité les violations des embargos sur les armes imposés par le Conseil de sécurité de l'ONU et sapé les initiatives prises pour promouvoir le développement socioéconomique. Moins d'un an après son ouverture à la signature, le Traité a déjà été signé par plus de la moitié des États Membres de l'ONU et pourrait donc entrer rapidement en vigueur. Son application permettra de mieux surveiller l'application des sanctions et des embargos sur les armes, l'aide humanitaire, le maintien et la consolidation de la paix et la promotion du développement durable.

83. Répondant aux demandes de plus en plus nombreuses des États Membres, le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat a continué de proposer des formations, une assistance technique et juridique et d'autres aides au renforcement des capacités pour améliorer le contrôle des armes légères, lutter contre la prolifération des armes illicites et promouvoir l'application effective de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur la prévention de la dissémination des armes de destruction massive au profit d'acteurs non étatiques. L'ONU a joué un rôle important en encourageant le dialogue entre les États Membres sur l'utilisation sécurisée des technologies de l'information et des communications et la coopération internationale renforcée dans ce domaine, et notamment sur l'action engagée pour contrer les menaces existantes et potentielles liées à l'utilisation de ces technologies aux mains de certains États et de leurs obligés ou d'acteurs non étatiques.

H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

84. La demande, l'offre, la production et le trafic de drogue continuent d'avoir un profond impact sur la santé et la sécurité partout dans le monde, compromettant le respect de la légalité et mettant en péril la paix, le développement et la sécurité. La culture du pavot à opium en Afghanistan a atteint des records en 2013 et la valeur marchande de la cocaïne transitant par l'Afrique de l'Ouest est maintenant estimée à 1,25 milliard de dollars par an. Le nombre d'utilisateurs de drogues illicites serait en hausse dans la sous-région. En conséquence, l'ONU a apporté son aide aux cellules de lutte contre la criminalité transnationale au Libéria, en Guinée-Bissau et en Sierra Leone et s'est engagée officiellement à créer d'autres cellules en Côte d'Ivoire et en Guinée.

85. Pour aider les États Membres à traiter les questions liées au problème mondial de la drogue, l'ONU a promu activement une approche essentiellement sanitaire de la lutte contre la drogue dans plus de 100 pays, contre 65 en 2012, en soutenant les moyens de subsistance durable, la prévention de la toxicomanie, les services de traitement et de réadaptation, la prévention, le traitement du VIH/sida et l'accompagnement des utilisateurs de drogue et des détenus, et en facilitant l'accès aux médicaments délivrés sur ordonnance tout en empêchant les détournements. Un dispositif d'alerte rapide sur les nouvelles substances psychotropes a été mis en place.

86. L'Organisation a continué d'aider les États Membres à traiter certaines questions ayant trait à la prévention du crime, à la justice pénale, à la bonne gouvernance et à la prévention du terrorisme en renforçant la responsabilité et la transparence et en facilitant la ratification et l'application des instruments juridiques internationaux. À ce jour, 179 États Membres ont ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ont adopté la législation nécessaire pour lui donner effet, et 171 ont ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption. Les parties aux conventions de lutte contre la drogue ont également reçu une aide pour reformuler leur législation interne.

87. En mars 2014, la Commission des stupéfiants a évalué les progrès de la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue. Elle a adopté une déclaration ministérielle conjointe affirmant la nécessité impérieuse de promouvoir une approche intégrée et équilibrée comprenant des mesures sanitaires adéquates. La réunion a été un grand pas en avant en prélude à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue programmée pour 2016, qui constituera une étape décisive vers l'échéance de 2019 arrêtée pour les objectifs figurant dans la Déclaration politique et le Plan d'action. L'Organisation de même que son équipe spéciale sur la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues en tant que menaces pour la sécurité se tiennent prêtes à soutenir les États Membres dans leurs délibérations.

88. Le terrorisme reste un facteur dans de nombreuses régions, comme on le constate au Sahel, en Afrique de l'Est et de l'Ouest, en République arabe syrienne et en Afghanistan, où des groupes se réclamant d'organisations terroristes ont continué de semer la violence. Afin de renforcer les capacités des États Membres en matière de lutte contre le terrorisme, l'ONU a fourni des appuis dans les domaines couvrant les quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. L'Assemblée générale a examiné la Stratégie en juin 2014 et a approuvé son plan d'attaque, à savoir redoubler d'efforts pour remédier aux situations qui font le lit du terrorisme tout en concourant à l'application intégrale et équilibrée des quatre piliers de la Stratégie. Elle a également salué l'important travail de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme. En juin 2014, j'ai lancé le portail d'aide des Nations Unies aux victimes du terrorisme, une plateforme de ressources pour les victimes, leur famille et leurs communautés partout dans le monde. D'autres progrès ont été faits en ce qui concerne les conventions internationales et protocoles relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme, avec de nouvelles ratifications.

Chapitre III

Renforcer l'Organisation

89. Durant l'année écoulée, l'Assemblée générale a pris des mesures pour dynamiser l'action de l'Organisation, par exemple en renforçant le Conseil économique et social et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. La question de la représentation équitable et de l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité reste primordiale. Les négociations intergouvernementales à ce sujet ont repris au cours de la partie principale de la soixante-huitième session.

90. Mes mesures de réforme de la gestion visent à renforcer l'Organisation pour lui permettre de s'acquitter plus efficacement de ses mandats tout en garantissant la bonne utilisation des ressources, en améliorant les services d'appui administratif, la gestion des ressources, la responsabilité et la transparence. Le progiciel de gestion intégré de l'Organisation, devenu réalité avec le lancement d'Umoja-Démarrage dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques, améliore les services administratifs et les prises de décisions correspondantes. Sa mise en service dans l'ensemble de l'Organisation devrait intervenir d'ici à la mi-2015. L'exécution des mandats confiés à l'ONU dans le monde nécessite un personnel dynamique, adaptable et mobile. L'approbation par l'Assemblée générale du dispositif de mobilité organisée et de déroulement de la carrière contribuera à garantir que les bonnes personnes occupent le bon poste au bon moment tout en autorisant une répartition plus équitable des tours de service dans les lieux d'affectation classés difficiles. Dans un souci de transparence et de gestion améliorée des ressources financières, nous appliquons intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public pour l'exercice 2014; elles donneront aux parties prenantes une idée plus précise de la position financière, des résultats et des flux de trésorerie de l'Organisation et une meilleure appréciation de la manière dont les ressources ont été utilisées.

91. Améliorer l'exécution de nos mandats nécessite aussi une gestion proactive du risque. Nous avons conduit à cette fin une évaluation détaillée des risques à l'échelle du Secrétariat et avons recensé les principaux risques stratégiques pour l'Organisation. L'Administration travaille par ailleurs en étroite coopération avec les organes de contrôle dans le cadre de réunions trimestrielles sur des questions d'intérêt mutuel; elle applique les conclusions et les recommandations issues de ces rencontres et s'assure qu'elles sont véritablement intégrées au processus de gestion.

92. Le Secrétariat a continué de moderniser la prestation des services de conférence fournis aux États Membres en faisant des gains d'efficacité afin de réduire sensiblement les ressources tout en minimisant l'impact du changement sur le personnel en poste. Les grandes nouveautés ont été notamment l'intégration des services de conférence de New York, Genève, Vienne et Nairobi en une seule opération, l'utilisation des nouvelles technologies pour améliorer la ponctualité et la qualité des services et en réduire l'impact environnemental. Vers la fin de 2014, je présenterai la stratégie révisée de l'Organisation en matière de technologies de l'information et des communications. Elle mettra l'accent sur la poursuite de la réforme et de la modernisation par l'innovation et l'informatisation. Face aux menaces croissantes qui pèsent sur la cybersécurité et à la nécessité d'accroître la résilience, priorité a été donnée au renforcement de la sécurité informatique et de la résilience opérationnelle, avec des résultats déjà très substantiels.

93. L'Organisation reste déterminée à s'acquitter de ses mandats dans des conditions de sécurité mondiale difficiles. En 2013, elle a continué de renforcer son système de gestion de la sécurité, y compris dans les zones à haut risque. Il a fallu pour ce faire apprendre à mieux apprécier les situations, collaborer avec les gouvernements hôtes et les organisations non gouvernementales, signaler les incidents d'insécurité, gérer les risques sécuritaires et la sécurité des locaux. Le but est de concilier l'exécution des programmes essentiels et le devoir de protection du personnel de l'ONU.

Partenariats

94. Le renforcement de la capacité de l'Organisation de conclure des partenariats à grande échelle sans pour autant déroger à ses obligations de responsabilité, d'intégrité et de transparence demeure une priorité. Plus d'un millier de partenaires débattent de questions clefs sur des plateformes de l'ONU comme l'initiative Toutes les femmes, tous les enfants, Principes d'autonomisation des femmes – l'égalité est une bonne affaire, Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant, Programme des chefs d'entreprise pour la protection du climat, l'initiative Énergie durable pour tous, Défi faim zéro, CEO Water Mandate et l'initiative Global Pulse. Le Pacte mondial des Nations Unies demeure notre principale passerelle vers les entreprises, avec plus de 8 000 participants dans plus de 140 pays. En septembre 2013, j'ai lancé l'architecture d'engagement des entreprises après 2015, qui offre un cadre propre à amplifier l'engagement et l'action des entreprises et contient des initiatives prometteuses telles que les plateformes Business for Peace, Food and Agriculture Business Principles et Business for the Rule of Law. Comme les partenariats ne cessent de s'étendre dans toute l'Organisation, nous devons utiliser l'outil du partenariat plus systématiquement et de manière plus efficace et responsable, en mobilisant toute la gamme des acteurs – philanthropes, société civile et établissements universitaires. L'Assemblée générale a réagi positivement à mon intention de renforcer la collaboration de l'Organisation avec tous les partenaires compétents et a noté la nécessité de poursuivre les consultations avec les États Membres dans ce domaine. À cet égard, le projet de mécanisme pour la promotion des partenariats que j'ai soumis à l'Assemblée entend créer un environnement qui favorise les partenariats avec l'ONU dans un souci de responsabilité, de cohérence, d'efficacité et d'échelle afin de garantir que nous atteignons les buts que nous nous sommes fixés.

Chapitre IV

Conclusion

95. Le présent rapport rend compte des progrès accomplis dans l'année écoulée au regard des huit priorités organisationnelles à long terme recensées par les États Membres, et cela à l'heure où nous nous rapprochons de l'échéance des objectifs du Millénaire pour le développement et où nous prenons des mesures pour définir le programme de l'après-2015. Les défis qui nous attendent dans tous les domaines d'activité de l'Organisation exigent un solide esprit de coopération parmi les États Membres. Je m'engage à faire ma part de travail et j'invite tous les acteurs à unir leurs forces au service de cette entreprise commune.

Annexe

Objectifs du Millénaire pour le développement, cibles et indicateurs (2014) : tableaux statistiques

Objectif 1

Réduire l'extrême pauvreté et la faim

Cible 1.A

Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour

Indicateur 1.1

Proportion de la population disposant de moins de 1 dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA)^{a, b}

(En pourcentage)

	1990	1999	2005	2010
Régions en développement	46,7	36,5	26,9	22,0
Afrique du Nord	5,2	5,0	2,6	1,4
Afrique subsaharienne	56,5	57,9	52,3	48,4
Amérique latine et Caraïbes	12,2	11,9	8,7	5,5
Caraïbes	24,9	27,0	29,1	28,1
Amérique latine	11,7	11,2	7,8	4,5
Asie de l'Est	60,2	35,6	16,3	11,6
Asie du Sud	51,5	43,1	37,7	29,7
Asie du Sud (hors Inde)	52,0	36,3	29,3	21,5
Asie du Sud-Est	45,3	35,5	19,0	14,3
Asie occidentale	5,1	5,0	4,6	3,6
Océanie	42,0	34,4	43,1	35,0
Caucase et Asie centrale	9,8	19,5	7,2	3,5
Pays les moins avancés	64,6	61,3	53,4	46,2
Pays en développement sans littoral	53,2	52,2	40,9	33,0
Petits États insulaires en développement	29,6	29,5	32,0	29,4

^a Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

^b Estimations de la Banque mondiale (avril 2013).

Indicateur 1.2
Indice d'écart de la pauvreté^{a, b, c}
 (En pourcentage)

	1990	1999	2010
Régions en développement	16,1	11,9	6,8
Afrique du Nord	0,8	0,9	0,3
Afrique subsaharienne	25,3	25,9	21,0
Amérique latine et Caraïbes	5,4	5,6	2,9
Caraïbes	10,9	13,5	14,9
Amérique latine	5,1	5,2	2,4
Asie de l'Est	20,7	11,1	2,8
Asie du Sud	15,4	11,7	6,8
Asie du Sud (hors Inde)	17,7	10,6	4,9
Asie du Sud-Est	14,4	9,6	2,7
Asie occidentale	1,1	1,0	0,9
Océanie	16,1	11,9	12,4
Caucase et Asie centrale	3,0	5,4	0,9
Pays les moins avancés	27,0	25,6	17,8
Pays en développement sans littoral	23,5	20,6	11,2
Petits États insulaires en développement	12,6	13,1	13,5

^a L'indice d'écart de la pauvreté au seuil de 1,25 dollar par jour (en PPA 2005) mesure l'ampleur de la pauvreté. Exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté, il s'obtient en multipliant la proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté par la différence entre le seuil de pauvreté et le revenu moyen de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté.

^b Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

^c Estimations de la Banque mondiale (avril 2013).

Indicateur 1.3
Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale
 (En pourcentage)

On ne dispose pas de données, ni mondiales ni régionales.

Cible 1.B

Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif

Indicateur 1.4

Taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) par personne occupée

a) Taux de croissance annuelle du PIB par personne occupée

(En pourcentage)

	2001	2013 ^a
Monde	0,6	1,5
Régions en développement	1,4	3,2
Afrique du Nord	2,0	-0,5
Afrique subsaharienne	0,8	1,4
Amérique latine et Caraïbes	-1,8	0,8
Caraïbes	0,6	1,5
Amérique latine	-2,0	0,8
Asie de l'Est	6,1	6,3
Asie de l'Est (hors Chine)	2,0	1,8
Asie du Sud	1,2	1,6
Asie du Sud (hors Inde)	0,3	-0,7
Asie du Sud-Est	1,1	3,6
Asie occidentale	-2,5	0,9
Océanie	-3,2	1,3
Caucase et Asie centrale	7,3	4,6
Régions développées	1,3	1,0
Pays les moins avancés	3,0	2,5
Pays en développement sans littoral	2,9	3,3
Petits États insulaires en développement	-0,9	1,7

b) PIB par personne occupée

[En dollars des États-Unis (2005) (en parité de pouvoir d'achat)]

	1991	2000	2013 ^a
Monde	16 256	18 550	23 948
Régions en développement	6 435	8 272	14 187
Afrique du Nord	17 259	18 015	21 110
Afrique subsaharienne	4 644	4 474	5 749
Amérique latine et Caraïbes	20 022	21 114	23 991
Caraïbes	17 703	19 269	23 557
Amérique latine	20 200	21 244	24 018

	1991	2000	2013 ^a
Asie de l'Est	3 125	6 075	16 468
Asie de l'Est (hors Chine)	20 293	29 138	42 338
Asie du Sud	4 128	5 331	9 326
Asie du Sud (hors Inde)	6 619	7 151	9 050
Asie du Sud-Est	5 838	7 178	10 901
Asie occidentale	32 543	37 802	44 232
Océanie	5 210	5 434	6 439
Caucase et Asie centrale	10 365	7 111	14 823
Régions développées	48 906	57 218	66 742
Pays les moins avancés	2 045	2 236	3 411
Pays en développement sans littoral	4 539	3 702	5 818
Petits États insulaires en développement	18 283	22 100	28 503

^a Données préliminaires.

Indicateur 1.5
Ratio emploi/population

a) Total

(En pourcentage)

	1991	2000	2013 ^a
Monde	62,2	61,2	59,7
Régions en développement	64,1	62,8	60,8
Afrique du Nord	41,5	40,2	42,6
Afrique subsaharienne	63,4	63,3	64,7
Amérique latine et Caraïbes	57,3	58,3	62,1
Asie de l'Est	74,4	73,0	67,7
Asie du Sud	58,0	56,2	53,2
Asie du Sud-Est	67,3	66,9	67,4
Asie occidentale	47,2	44,2	45,9
Océanie	67,2	67,4	68,0
Caucase et Asie centrale	57,7	56,5	59,7
Régions développées	56,6	55,9	55,2
Pays les moins avancés	70,3	69,2	69,8
Pays en développement sans littoral	67,1	66,9	69,3
Petits États insulaires en développement	54,9	55,6	57,6

b) Hommes, femmes et jeunes (2013)^a

(En pourcentage)

	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Jeunes</i>
Monde	72,3	47,1	41,2
Régions en développement	74,8	46,6	41,8
Afrique du Nord	67,8	17,7	22,8
Afrique subsaharienne	71,2	58,2	47,2
Amérique latine et Caraïbes	75,4	49,5	45,6
Asie de l'Est	74,1	61,1	49,9
Asie du Sud	77,1	28,3	35,0
Asie du Sud-Est	78,7	56,5	45,3
Asie occidentale	68,7	20,1	25,5
Océanie	72,3	63,6	52,2
Caucase et Asie centrale	69,0	51,0	36,9
Régions développées	61,9	49,0	37,7
Pays les moins avancés	78,4	61,4	53,9
Pays en développement sans littoral	77,7	61,1	55,3
Petits États insulaires en développement	68,0	47,5	36,2

^a Données préliminaires.

Indicateur 1.6

Proportion de la population occupée disposant de moins de 1,25 dollar par jour (en parité de pouvoir d'achat)

a) Nombre total de personnes occupées disposant de moins de 1,25 dollar par jour (en parité de pouvoir d'achat)

(En millions)

	<i>1991</i>	<i>2000</i>	<i>2013^a</i>
Monde	811,1	692,6	370,2
Régions en développement	810,2	691,2	369,9
Afrique du Nord	1,4	0,9	0,4
Afrique subsaharienne	97,1	127,7	130,0
Amérique latine et Caraïbes	13,7	15,8	8,1
Asie de l'Est	373,8	232,4	44,1
Asie du Sud	226,1	224,9	154,1
Asie du Sud-Est	93,5	82,6	30,5
Asie occidentale	0,9	0,7	0,7
Océanie	1,0	1,1	1,0
Caucase et Asie centrale	2,6	5,1	1,0

	1991	2000	2013 ^a
Régions développées	0,5	1,0	0,02
Pays les moins avancés	134,4	158,1	136,4
Pays en développement sans littoral	49,3	60,6	49,3
Petits États insulaires en développement	3,1	3,2	2,9

b) Proportion de ces personnes dans la population occupée

(En pourcentage)

	1991	2000	2013 ^a
Monde	35,9	26,5	11,8
Régions en développement	46,9	33,6	14,5
Afrique du Nord	4,8	2,5	0,7
Afrique subsaharienne	54,0	54,8	38,1
Amérique latine et Caraïbes	8,2	7,6	2,9
Asie de l'Est	56,4	31,4	5,4
Asie du Sud	52,3	42,8	23,6
Asie du Sud-Est	48,3	34,5	10,1
Asie occidentale	2,6	1,5	1,0
Océanie	45,4	40,2	26,7
Caucase et Asie centrale	10,7	19,1	2,9
Régions développées	0,1	0,2	0,0
Pays les moins avancés	66,5	61,0	36,8
Pays en développement sans littoral	49,0	48,5	27,0
Petits États insulaires en développement	18,0	15,6	11,1

^a Données préliminaires.

Indicateur 1.7

Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée

a) Personnes des deux sexes

(En pourcentage)

	1991	2000	2013 ^a
Monde	55,0	52,5	47,6
Régions en développement	68,2	63,7	56,3
Afrique du Nord	36,3	32,4	31,6
Afrique subsaharienne	79,7	78,5	77,0
Amérique latine et Caraïbes	36,5	35,4	31,8
Asie de l'Est	69,0	58,7	45,2
Asie du Sud	80,0	79,8	75,0

	1991	2000	2013 ^a
Asie du Sud-Est	68,8	65,6	58,9
Asie occidentale	42,5	33,0	21,7
Océanie	75,8	73,5	73,4
Caucase et Asie centrale	39,8	49,5	40,3
Régions développées	11,7	11,0	10,0
Pays les moins avancés	86,1	84,7	81,2
Pays en développement sans littoral	72,8	76,1	73,3
Petits États insulaires en développement	32,9	34,8	37,0

b) Hommes

(En pourcentage)

	1991	2000	2013 ^a
Monde	52,6	50,6	46,9
Régions en développement	63,9	60,0	54,1
Afrique du Nord	32,2	29,1	27,3
Afrique subsaharienne	73,4	71,6	70,0
Amérique latine et Caraïbes	35,6	35,1	31,7
Asie de l'Est	63,9	53,5	42,0
Asie du Sud	76,5	76,7	73,1
Asie du Sud-Est	64,8	61,9	55,9
Asie occidentale	36,1	28,6	19,2
Océanie	70,9	67,9	68,1
Caucase et Asie centrale	39,6	49,1	39,9
Régions développées	12,0	11,5	11,1
Pays les moins avancés	81,6	79,5	76,1
Pays en développement sans littoral	69,1	72,5	69,0
Petits États insulaires en développement	32,8	35,7	38,7

c) Femmes

(En pourcentage)

	1991	2000	2013 ^a
Monde	58,6	55,5	48,7
Régions en développement	75,1	69,5	59,9
Afrique du Nord	53,7	46,0	47,9
Afrique subsaharienne	88,1	87,0	85,3
Amérique latine et Caraïbes	38,2	35,9	31,9
Asie de l'Est	75,2	65,1	49,2

	1991	2000	2013 ^a
Asie du Sud	89,2	88,2	80,3
Asie du Sud-Est	74,3	70,6	62,9
Asie occidentale	64,9	49,4	31,1
Océanie	81,7	80,0	79,5
Caucase et Asie centrale	40,0	50,0	40,9
Régions développées	11,3	10,4	8,7
Pays les moins avancés	91,8	91,5	87,6
Pays en développement sans littoral	77,5	80,8	78,6
Petits États insulaires en développement	33,1	33,3	34,6

^a Données préliminaires.

Cible 1.C **Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim**

Indicateur 1.8

Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans^{a, b}

a) Total

(En pourcentage)

	1990	2012
Monde	25	15.1
Afrique du Nord	10	5
Afrique subsaharienne	29	21
Amérique latine et Caraïbes	7	3
Asie de l'Est	15	3
Asie du Sud	50	30
Asie du Sud-Est	31	16
Asie occidentale	14	6
Océanie	18	19
Caucase et Asie centrale	12	5
Régions développées	1	2

b) En fonction du sexe (2006-2010)^c

(En pourcentage)

	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>	<i>Rapport garçons/filles</i>
Régions en développement ^d	28	27	1,04
Afrique du Nord	6	4	1,50
Afrique subsaharienne	23	19	1,21
Amérique latine et Caraïbes	5	4	1,25
Asie de l'Est	–	–	–
Asie du Sud	41	42	0,95
Asie du Sud-Est	–	–	–
Asie occidentale	–	–	–
Océanie	–	–	–
Caucase et Asie centrale	6	5	1,20

c) En fonction du lieu de résidence (2006-2010)^c

(En pourcentage)

	<i>Zones rurales</i>	<i>Zones urbaines</i>
Régions en développement ^d	32	17
Afrique du Nord	6	5
Afrique subsaharienne	22	15
Amérique latine et Caraïbes	8	3
Asie de l'Est	–	–
Asie du Sud	45	33
Asie du Sud-Est	–	–
Asie occidentale	5	4
Océanie	–	–
Caucase et Asie centrale	6	4

d) En fonction de la richesse du ménage (2006-2010)^c

(En pourcentage)

	<i>Quintile le plus pauvre</i>	<i>Quintile le plus riche</i>
Régions en développement ^d	38	14
Afrique du Nord	7	4
Afrique subsaharienne	28	11
Amérique latine et Caraïbes	–	–
Asie de l'Est	–	–
Asie du Sud	55	20
Asie du Sud-Est	–	–

	<i>Quintile le plus pauvre</i>	<i>Quintile le plus riche</i>
Asie occidentale	–	–
Océanie	–	–
Caucase et Asie centrale	7	4

^a La prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans est calculée selon les normes de croissance de l'enfant établies par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'OMS ont commencé à harmoniser les données anthropométriques utilisées pour calculer et estimer les moyennes régionales et mondiales et pour analyser les tendances.

^b Étant donné que les données de base et la méthode d'estimation ont changé, les présentes estimations ne sont pas comparables avec les moyennes figurant dans les rapports précédents.

^c Les données ont été établies sur la base des dernières enquêtes effectuées au cours de la période considérée.

^d Hors Chine.

Indicateur 1.9

Proportion de la population n'atteignant pas l'apport calorique minimal

(En pourcentage)

	<i>1990-1992</i>	<i>2000-2002</i>	<i>2008-2010</i>	<i>2011-2013^a</i>
Monde	18,9	15,5	12,9	12,0
Régions en développement	23,6	19,0	16,0	14,3
Afrique du Nord	<5	<5	<5	<5
Afrique subsaharienne	32,7	30,6	26,6	24,8
Amérique latine et Caraïbes	14,7	11,7	8,7	7,9
Caraïbes	27,6	21,3	18,8	19,3
Amérique latine	13,8	11,0	8,0	7,1
Asie de l'Est	22,2	14,0	11,7	11,4
Asie de l'Est (hors Chine)	9,9	13,9	14,6	11,3
Asie du Sud	25,7	22,2	18,5	16,8
Asie du Sud (hors Inde)	26,3	21,6	17,2	16,4
Asie du Sud-Est	31,1	21,5	13,8	10,7
Asie occidentale	6,6	8,3	9,7	9,8
Océanie	13,5	16,0	11,8	12,1
Caucase et Asie centrale	14,4	16,2	9,2	7,0
Régions développées	<5	<5	<5	<5
Pays les moins avancés	38,6	36,2	31,0	29,0
Pays en développement sans littoral	35,6	34,7	27,4	25,2
Petits États insulaires en développement	24,8	20,4	17,5	17,9

^a Projections.

Objectif 2 Rendre l'enseignement primaire universel

Cible 2.A D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

Indicateur 2.1

Taux net de scolarisation dans le primaire^a

a) Total

(En pourcentage)

	1991	2000	2005	2012
Monde	82,1	85,1	88,7	91,1
Régions en développement	79,8	83,5	87,7	90,5
Afrique du Nord	80,7	89,5	93,9	99,0
Afrique subsaharienne	53,5	60,3	69,9	77,9
Amérique latine et Caraïbes	86,0	93,8	94,4	93,6
Caraïbes	73,7	81,7	80,1	81,1
Amérique latine	87,1	94,8	95,6	94,6
Asie de l'Est	95,7	95,7	96,4	96,7
Asie de l'Est (hors Chine)	96,7	96,8	96,5	97,8
Asie du Sud	75,3	80,2	90,2	94,4
Asie du Sud (hors Inde)	66,7	68,0	79,5	83,7
Asie du Sud-Est	93,3	92,7	92,1	93,9
Asie occidentale	83,7	86,0	90,2	93,5
Océanie	68,5	–	–	89,0
Caucase et Asie centrale	–	95,0	94,5	94,5
Régions développées	96,3	97,1	96,2	96,4
Pays les moins avancés	53,0	59,6	73,0	81,7
Pays en développement sans littoral	53,9	63,7	72,1	83,0
Petits États insulaires en développement	74,2	80,4	77,6	84,1

b) Par sexe

(En pourcentage)

	1991		2000		2012	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Monde	86,6	77,3	87,9	82,1	91,9	90,3
Régions en développement	85,1	74,3	86,7	80,1	91,3	89,5
Afrique du Nord	88,0	73,1	92,5	86,4	99,6	98,5

	1991		2000		2012	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Afrique subsaharienne	58,5	48,4	63,9	56,5	80,6	75,2
Amérique latine et Caraïbes	–	–	94,9	92,7	93,4	93,8
Caraïbes	–	–	81,4	82,0	81,0	81,2
Amérique latine	–	–	96,0	93,6	94,4	94,8
Asie de l'Est	98,2	93,1	95,6	95,8	96,6	96,8
Asie de l'Est (hors Chine)	96,4	97,0	96,8	97,8	98,5	97,1
Asie du Sud	85,2	64,7	86,9	72,9	94,5	94,3
Asie du Sud (hors Inde)	74,4	58,5	73,6	62,0	86,3	81,1
Asie du Sud-Est	94,7	91,8	93,5	91,8	93,8	93,9
Asie occidentale	87,8	79,5	90,7	81,1	95,8	91,1
Océanie	72,9	63,8	–	–	91,4	86,4
Caucase et Asie centrale	–	–	95,3	94,7	94,9	94,1
Régions développées	96,1	96,6	97,1	97,1	96,2	96,6
Pays les moins avancés	59,0	46,9	63,5	55,6	84,1	79,3
Pays en développement sans littoral	60,7	46,9	68,3	59,1	85,5	80,4
Petits États insulaires en développement	74,8	73,4	81,4	79,4	84,7	83,5

^a Rapport entre le nombre d'élèves en âge officiel d'être scolarisés dans l'enseignement primaire inscrits dans le primaire ou le secondaire et l'effectif total de ce groupe d'âge.

Indicateur 2.2

Proportion d'écopliers commençant la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire^{a,b}

a) Total

	1991 ^b	2000 ^b	2011 ^b
Monde	70,5	75,3	74,8
Régions en développement	67,4	73,0	72,7
Afrique du Nord	73,9	90,7	93,4
Afrique subsaharienne	55,8	61,4	58,4
Amérique latine et Caraïbes	63,9	77,0	76,7
Caraïbes	42,4	53,9	–
Amérique latine	65,5	78,8	78,5
Asie de l'Est	89,1	92,6	97,6
Asie de l'Est (hors Chine)	82,1	92,7	–
Asie du Sud	56,3	62,2	63,8
Asie du Sud (hors Inde)	–	70,3	69,4
Asie du Sud-Est	69,3	79,7	85,3
Asie occidentale	77,4	81,0	79,1
Océanie	57,1	58,5	51,2

	1991 ^b	2000 ^b	2011 ^b
Caucase et Asie centrale	92,2 ^c	96,1	97,9
Régions développées	91,5	93,9	94,4
Pays les moins avancés	44,4	56,6	55,1
Pays en développement sans littoral	56,4	64,5	54,0
Petits États insulaires en développement	48,4	57,8	56,2

b) Par sexe

	1991 ^b		2000 ^b		2011 ^b	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Monde	71,1	69,9	75,0	75,7	73,8	75,9
Régions en développement	68,3	66,4	72,8	73,3	71,6	73,8
Afrique du Nord	76,5	70,8	90,2	91,1	93,5	93,3
Afrique subsaharienne	57,0	54,3	62,4	60,2	58,2	58,5
Amérique latine et Caraïbes	61,9	66,1	74,7	79,6	74,8	78,6
Caraïbes	–	–	52,1	55,8	–	–
Amérique latine	63,5	67,7	76,4	81,4	76,6	80,4
Asie de l'Est	–	–	94,2	90,9	97,4	97,8
Asie de l'Est (hors Chine)	82,3	81,8	92,3	93,0	–	–
Asie du Sud	59,0	52,8	62,4	61,9	62,0	65,9
Asie du Sud (hors Inde)	–	–	70,4	70,1	67,8	71,2
Asie du Sud-Est	67,8	70,9	78,1	81,5	82,8	88,1
Asie occidentale	78,8	75,7	81,8	80,1	80,2	78,0
Océanie	58,8	55,1	58,2	58,9	51,6	50,8
Caucase et Asie centrale	–	–	97,0	95,1	97,7	98,1
Régions développées	–	–	93,2	94,6	93,8	95,1
Pays les moins avancés	–	–	58,2	54,7	54,7	55,7
Pays en développement sans littoral	57,1	55,6	65,3	63,6	53,6	54,5
Petits États insulaires en développement	47,1	49,9	56,2	59,7	55,3	57,2

^a Puisqu'il n'existe pas de moyennes régionales pour les indicateurs officiels, le tableau présente le taux brut d'admission dans la dernière année de l'enseignement primaire, qui correspond au « nombre total de nouveaux élèves inscrits pour la première fois en dernière année du primaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population en âge officiel d'entrer dans la dernière année du primaire » (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Institut de statistique, *Recueil de données mondiales sur l'éducation 2009 : statistiques comparées sur l'éducation dans le monde*, annexe B).

^b Taux pour l'année scolaire prenant fin au cours de l'année indiquée.

^c Les valeurs de 1991 correspondent à 1992.

Indicateur 2.3
Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans, femmes et hommes

a) Total

(En pourcentage des personnes âgées de 15 à 24 ans qui savent lire et écrire)

	1990 ^a	2000 ^a	2011 ^a
Monde	83,2	87,3	89,4
Régions en développement	80,0	85,1	87,9
Afrique du Nord	67,1	79,7	89,3
Afrique subsaharienne	65,3 ^b	68,7	69,6
Amérique latine et Caraïbes	93,1 ^b	96,3	97,8
Caraïbes	–	91,6	90,9
Amérique latine	93,3 ^b	96,7	98,3
Asie de l'Est	94,6	98,9	99,7
Asie de l'Est (hors Chine)	–	–	–
Asie du Sud	60,4	73,8	80,2
Asie du Sud (hors Inde)	56,4 ^b	67,4	78,0
Asie du Sud-Est	91,6	96,3	97,3
Asie occidentale	87,8	91,6	94,1
Océanie	–	74,7	77,2
Caucase et Asie centrale	99,8 ^b	99,8	99,9
Régions développées	–	–	99,7 ^b
Pays les moins avancés	56,9 ^b	65,6	71,0
Pays en développement sans littoral	63,5	69,1	72,9
Petits États insulaires en développement	...	88,3	88,6

b) Par sexe

(En pourcentage des personnes âgées de 15 à 24 ans qui savent lire et écrire)

	1990 ^a		2000 ^a		2011 ^a	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Monde	87,7	78,6	90,5	84,0	92,1	86,9
Régions en développement	85,4	74,5	88,9	81,2	90,9	85,0
Afrique du Nord	77,1	56,6	85,5	73,8	92,8	85,6
Afrique subsaharienne	72,8 ^b	58,1 ^b	75,8	62,2	75,5	64,2
Amérique latine et Caraïbes	92,8 ^b	93,4 ^b	96,0	96,7	97,6	98,0
Caraïbes	–	–	91,3	92,0	91,2	90,7
Amérique latine	92,9 ^b	93,7 ^b	96,3	97,0	98,1	98,5
Asie de l'Est	97,1	91,9	99,2	98,6	99,7	99,6
Asie de l'Est (hors Chine)	–	–	–	–	–	–

	1990 ^a		2000 ^a		2011 ^a	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Asie du Sud	71,4	48,6	81,3	65,7	86,3	74,4
Asie du Sud (hors Inde)	66,0 ^b	46,7 ^b	74,1	60,8	81,4	74,6
Asie du Sud-Est	93,4	89,8	96,6	96,0	97,4	97,3
Asie occidentale	93,8	81,4	95,4	87,7	96,0	92,1
Océanie	–	–	76,7	72,6	74,4	80,3
Caucase et Asie centrale	99,8 ^b	99,8 ^b	99,8	99,9	99,8	99,9
Régions développées	–	–	–	–	99,7 ^b	99,6 ^b
Pays les moins avancés	65,2 ^b	48,8 ^b	72,6	59,0	75,7	66,6
Pays en développement sans littoral	69,5	57,8	75,6	63,2	77,6	68,5
Petits États insulaires en développement	–	–	88,8	87,9	88,4	88,8

^a Les moyennes régionales présentées dans le tableau sont calculées à partir d'une moyenne pondérée des derniers ensembles de données dont on dispose pour chaque pays ou territoire pour la période considérée. Les estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO ont été utilisées pour les pays dont les données faisaient défaut.

^b Des valeurs de remplacement ont été utilisées lorsqu'il manquait des données pour un pays (dans une proportion allant de 33 % à 60 % de la population).

Objectif 3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Çible 3.A Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

Indicateur 3.1

**Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire
et supérieur**

a) Enseignement primaire^a

	1991	2000	2012
Monde	0,89	0,92	0,97
Régions en développement	0,87	0,91	0,97
Afrique du Nord	0,82	0,91	0,96
Afrique subsaharienne	0,84	0,85	0,92
Amérique latine et Caraïbes	0,98	0,96	0,97
Caraïbes	0,98	0,98	0,96
Amérique latine	0,98	0,96	0,97
Asie de l'Est	0,92	1,00	1,00
Asie de l'Est (hors Chine)	1,00	0,99	0,98
Asie du Sud	0,76	0,84	1,00
Asie du Sud (hors Inde)	0,76	0,83	0,95
Asie du Sud-Est	0,97	0,97	0,99
Asie occidentale	0,85	0,86	0,93
Océanie	0,90	0,90	0,93
Caucase et Asie centrale	1,00	0,99	0,99
Régions développées	0,99	0,99	0,99
Pays les moins avancés	0,80	0,85	0,93
Pays en développement sans littoral	0,83	0,83	0,93
Petits États insulaires en développement	0,96	0,96	0,96

b) Enseignement secondaire^a

	1991	2000	2012
Monde	0,84	0,92	0,97
Régions en développement	0,77	0,89	0,96
Afrique du Nord	0,79	0,95	0,99
Afrique subsaharienne	0,77	0,81	0,84

	1991	2000	2012
Amérique latine et Caraïbes	1,07	1,06	1,07
Caraïbes	–	1,06	1,06
Amérique latine	1,07	1,06	1,07
Asie de l'Est	0,77	0,94	1,02
Asie de l'Est (hors Chine)	0,97	0,99	0,99
Asie du Sud	0,61	0,76	0,93
Asie du Sud (hors Inde)	0,63	0,88	0,93
Asie du Sud-Est	0,90	0,97	1,02
Asie occidentale	0,66	0,76	0,92
Océanie	0,88	0,89	0,86
Caucase et Asie centrale	0,98	0,99	0,98
Régions développées	1,02	1,01	0,99
Pays les moins avancés	0,60	0,79	0,87
Pays en développement sans littoral	0,87	0,84	0,88
Petits États insulaires en développement	1,06	1,03	1,02

c) Enseignement supérieur^a

	1991	2000	2012
Monde	0,91	1,00	1,08
Régions en développement	0,71	0,85	0,99
Afrique du Nord	0,69	0,83	1,12
Afrique subsaharienne	0,54	0,67	0,64
Amérique latine et Caraïbes	0,98	1,19	1,28
Caraïbes	1,36	1,42	–
Amérique latine	0,95	1,17	1,26
Asie de l'Est	0,51	0,69	1,08
Asie de l'Est (hors Chine)	0,54	0,66	0,82
Asie du Sud	0,50	0,66	0,81
Asie du Sud (hors Inde)	0,40	0,69	0,91
Asie du Sud-Est	0,96	1,03	1,12
Asie occidentale	0,63	0,77	0,95
Océanie	0,62	0,84	–
Caucase et Asie centrale	0,99	0,97	1,07
Régions développées	1,10	1,21	1,28
Pays les moins avancés	0,43	0,61	0,64
Pays en développement sans littoral	0,83	0,85	0,77
Petits États insulaires en développement	1,25	1,34	–

^a Taux bruts de scolarisation.

Indicateur 3.2

Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole

(En pourcentage des personnes occupées)

	1990	2000	2005	2012
Monde	35,4	37,6	38,5	39,8
Régions en développement	29,1	31,8	32,9	34,4
Afrique du Nord	19,2	18,9	18,7	19,5
Afrique subsaharienne	23,4	27,9	29,9	33,4
Amérique latine et Caraïbes	38,1	41,8	43,2	43,8
Asie de l'Est	38,1	39,7	40,9	42,4
Asie de l'Est (hors Chine)	40,1	42,2	43,9	45,1
Asie du Sud	13,5	17,1	18,1	19,8
Asie du Sud (hors Inde)	15,3	18,4	18,0	18,3
Asie du Sud-Est	34,7	36,8	36,8	38,5
Asie occidentale	15,1	17,3	18,1	20,2
Océanie	32,8	35,6	36,2	38,5
Caucase et Asie centrale	42,8	43,1	43,8	44,0
Régions développées	44,7	46,2	47,0	47,8

Indicateur 3.3

Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national^a

(En pourcentage, dans les systèmes monocaméraux et chambres basses uniquement)

	1990	2000	2010	2014
Monde	12,8	13,6	19,0	22,1
Régions en développement	11,9	12,3	17,6	20,8
Afrique du Nord	2,6	3,3	9,0	24,1
Afrique subsaharienne	9,6	12,6	18,4	22,9
Amérique latine et Caraïbes	11,9	15,2	22,7	25,9
Caraïbes	22,2	20,6	29,4	32,9
Amérique latine	8,7	13,2	20,1	23,2
Asie de l'Est	20,2	19,9	19,5	21,3
Asie de l'Est (hors Chine)	17,8	14,6	14,5	15,6
Asie du Sud	5,7	6,8	18,2	16,0
Asie du Sud (hors Inde)	6,0	5,9	20,1	17,2
Asie du Sud-Est	10,4	12,3	19,3	18,4
Asie occidentale	4,5	4,2	8,8	12,2
Océanie	1,2	3,6	2,5	3,2
Caucase et Asie centrale	–	7,0	15,1	18,9

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

	<i>1990</i>	<i>2000</i>	<i>2010</i>	<i>2014</i>
Régions développées	16,1	16,3	22,5	25,2
Pays les moins avancés	8,8	9,9	19,3	21,4
Pays en développement sans littoral	14,2	7,8	21,6	24,6
Petits États insulaires en développement	15,2	14,0	20,5	23,3

^a Au 31 janvier 2014.

Objectif 4 Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

Cible 4.A Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Indicateur 4.1

Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans^a

	1990	2000	2012
Monde	90	75	48
Régions en développement	99	83	53
Afrique du Nord	73	43	22
Afrique subsaharienne	177	155	98
Amérique latine et Caraïbes	54	32	19
Asie de l'Est	53	37	14
Asie de l'Est (hors Chine)	27	31	15
Asie du Sud	126	92	58
Asie du Sud (hors Inde)	125	93	61
Asie du Sud-Est	71	48	30
Asie occidentale	65	42	25
Océanie	74	67	55
Caucase et Asie centrale	73	62	36
Régions développées	15	10	6
Pays les moins avancés	172	138	85

^a Nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes.

Indicateur 4.2

Taux de mortalité infantile^a

	1990	2000	2012
Monde	63	53	35
Régions en développement	69	58	38
Afrique du Nord	56	35	19
Afrique subsaharienne	107	94	64
Amérique latine et Caraïbes	43	27	16
Asie de l'Est	42	30	12
Asie de l'Est (hors Chine)	21	24	12
Asie du Sud	89	68	45
Asie du Sud (hors Inde)	92	71	49
Asie du Sud-Est	52	37	25

	1990	2000	2012
Asie occidentale	49	33	20
Océanie	55	50	42
Caucase et Asie centrale	60	52	31
Régions développées	12	8	5
Pays les moins avancés	69	86	38

^a Nombre de décès d'enfants de moins de 1 an pour 1 000 naissances vivantes.

Indicateur 4.3

Proportion d'enfants âgés de 1 an vaccinés contre la rougeole^a

(En pourcentage)

	1990	2000	2012
Monde	73	84	84
Régions en développement	75	74	84
Afrique du Nord	84	93	95
Afrique subsaharienne	56	52	72
Amérique latine	77	95	96
Caraïbes	64	77	76
Asie de l'Est	98	84	99
Asie du Sud	57	61	78
Asie du Sud-Est	70	81	86
Asie occidentale	79	86	83
Océanie	70	67	71
Caucase et Asie centrale	–	93	94
Régions développées	84	92	94

^a Enfants âgés de 12 à 23 mois ayant reçu au moins une dose de vaccin contre la rougeole.

Objectif 5 Améliorer la santé maternelle

Cible 5.A Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

Indicateur 5.1

Taux de mortalité maternelle^a

	1990	2000	2013
Monde	380	330	210
Régions en développement	430	370	230
Afrique du Nord	160	110	69
Afrique subsaharienne	990	830	510
Amérique latine et Caraïbes	140	110	85
Caraïbes	300	230	190
Amérique latine	130	98	77
Asie de l'Est	95	63	33
Asie de l'Est (hors Chine)	47	66	54
Asie du Sud	530	360	190
Asie du Sud (hors Inde)	450	350	170
Asie du Sud-Est	320	220	140
Asie occidentale	130	97	74
Océanie	390	290	190
Caucase et Asie centrale	70	65	39
Régions développées	26	17	16

^a Nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes.

Indicateur 5.2

Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

(En pourcentage)

	1990	2000	2012
Monde	57	58	69
Régions en développement	56	57	68
Afrique du Nord	47	69	83
Afrique subsaharienne	40	43	53
Amérique latine et Caraïbes	–	–	–
Caraïbes	70	71	74
Amérique latine	–	–	–
Asie de l'Est	94	97	100

	1990	2000	2012
Asie du Sud	33	38	51
Asie du Sud (hors Inde)	29	27	49
Asie du Sud-Est	49	66	79
Asie occidentale	60	70	80
Océanie	–	–	–
Caucase et Asie centrale	97	92	98
Régions développées	–	–	–

^a Les chiffres indiqués concernent uniquement les accouchements pratiqués dans des établissements de santé.

Cible 5.B

Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015

Indicateur 5.3

Taux de contraception^{a, b}

(Pourcentage de femmes mariées ou vivant maritalement, âgées de 15 à 49 ans, qui utilisent un moyen de contraception)

	1990	2000	2012
Monde	55,2	61,5	63,5
Régions en développement	51,8	59,8	62,5
Afrique du Nord	43,4	57,7	62,8
Afrique subsaharienne	12,6	18,7	25,7
Amérique latine et Caraïbes	61,1	69,9	73,2
Caraïbes	54,0	58,9	61,6
Amérique latine	61,7	70,7	74,0
Asie de l'Est	78,1	85,7	83,5
Asie de l'Est (hors Chine)	72,5	75,9	75,0
Asie du Sud	39,2	48,3	57,0
Asie du Sud (hors Inde)	31,0	46,3	53,5
Asie du Sud-Est	48,1	57,1	63,1
Asie occidentale	44,0	51,0	57,6
Océanie	28,4	31,6	37,3
Caucase et Asie centrale	49,3	57,9	56,4
Régions développées	68,4	70,1	69,8
Pays les moins avancés	16,1	26,6	37,0
Pays en développement sans littoral	22,3	28,9	38,2
Petits États insulaires en développement	49,6	53,1	55,7

^a Moyennes calculées à partir des données disponibles au 31 mars 2014.

^b Des données antérieures à 1990 ont été utilisées pour l'estimation des moyennes régionales.

Indicateur 5.4

Taux de natalité parmi les adolescentes^{a, b}

(Nombre de naissances vivantes pour 1 000 adolescentes âgées de 15 à 19 ans)

	1990	2000	2011
Monde	58,8	51,6	50,1
Régions en développement	63,7	56,1	54,3
Afrique du Nord	42,3	32,3	31,8
Afrique subsaharienne	123,3	120,7	117,3
Amérique latine et Caraïbes	85,8	86,2	75,9
Caraïbes	79,9	78,8	68,6
Amérique latine	86,3	86,7	76,4
Asie de l'Est	15,3	5,8	6,0
Asie de l'Est (hors Chine)	4,0	3,2	2,3
Asie du Sud	87,6	60,8	49,5
Asie du Sud (hors Inde)	117,7	83,2	74,2
Asie du Sud-Est	54,2	43,4	43,2
Asie occidentale	62,9	50,5	47,0
Océanie	84,1	64,5	58,5
Caucase et Asie centrale	44,6	28,5	31,8
Régions développées	33,7	25,5	20,6
Pays les moins avancés	130,8	117,8	112,6
Pays en développement sans littoral	107,4	105,8	99,7
Petits États insulaires en développement	77,2	72,7	62,7

^a Moyennes calculées à partir des données disponibles au 31 mars 2014.^b Des données antérieures à 1990 ont été utilisées pour l'estimation des moyennes régionales.

Indicateur 5.5

Accès aux soins prénatals (au moins une visite et au moins quatre visites)**a) Au moins une visite^a**

(En pourcentage)

	1990	2000	2012
Monde	65	71	83
Régions en développement	65	71	83
Afrique du Nord	50	63	79
Afrique subsaharienne	69	72	82
Amérique latine et Caraïbes	79	90	96
Caraïbes	85	88	95
Amérique latine	78	90	96
Asie de l'Est	70	89	94
Asie du Sud	54	55	72

	1990	2000	2012
Asie du Sud (hors Inde)	35	39	65
Asie du Sud-Est	77	85	93
Asie occidentale	58	67	79
Océanie	–	–	–
Caucase et Asie centrale	93	92	96
Pays les moins avancés	53	58	79

Au moins une visite (sous-régions d'Afrique)^b

(En pourcentage)

	1990	2000	2012
Afrique centrale	60	62	71
Afrique de l'Est	–	–	–
Afrique du Nord	50	63	80
Afrique australe	86	88	94
Afrique de l'Ouest	59	67	75

b) Au moins quatre visites^a

(En pourcentage)

	1990	2000	2012
Monde	–	44	52
Régions en développement	37	44	52
Afrique du Nord	–	37	–
Afrique subsaharienne	48	48	50
Amérique latine et Caraïbes	70	82	–
Caraïbes	59	66	80
Amérique latine	–	–	–
Asie de l'Est	–	–	–
Asie du Sud	24	27	36
Asie du Sud (hors Inde)	–	–	–
Asie du Sud-Est	45	69	80
Asie occidentale	–	–	–
Océanie	–	–	–
Caucase et Asie centrale	–	–	–
Pays les moins avancés	27	33	40

^a Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant reçu pendant leur grossesse des soins prénatals dispensés par du personnel de santé qualifié.

^b Selon la classification de la Commission économique pour l'Afrique.

Indicateur 5.6

Besoins de planification familiale non couverts^{a, b}

(Pourcentage de femmes mariées ou vivant maritalement, âgées de 15 à 49 ans, dont les besoins en matière de planification familiale ne sont pas satisfaits)

	1990	2000	2012
Monde	15,2	12,8	12,0
Régions en développement	16,5	13,5	12,4
Afrique du Nord	22,3	14,0	11,8
Afrique subsaharienne	27,5	26,5	25,1
Amérique latine et Caraïbes	17,3	12,8	10,6
Caraïbes	19,5	18,5	17,0
Amérique latine	17,1	12,4	10,1
Asie de l'Est	5,7	3,2	3,9
Asie du Sud	21,3	17,6	14,4
Asie du Sud (hors Inde)	25,3	20,2	16,0
Asie du Sud-Est	18,8	15,5	12,5
Asie occidentale	21,6	19,3	15,9
Océanie	27,4	26,7	24,6
Caucase et Asie centrale	18,0	14,0	14,1
Régions développées	10,4	9,7	9,8
Pays les moins avancés	28,9	26,6	23,2
Pays en développement sans littoral	26,9	26,1	23,1
Petits États insulaires en développement	20,2	19,5	18,4

^a Moyennes calculées à partir des données disponibles au 31 mars 2014.

^b Des données antérieures à 1990 ont été utilisées pour l'estimation des moyennes régionales.

Objectif 6 Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Cible 6.A D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du VIH/sida

Indicateur 6.1

Taux de prévalence du VIH chez les 15 à 24 ans

a) Incidence du VIH^{a, b}

(Nombre de nouveaux cas d'infection à VIH pour 100 personnes âgées de 15 à 49 ans)

	2001	2012
Monde	0,09 (0,08:0,10)	0,05 (0,05:0,06)
Régions en développement	0,1 (0,09:0,11)	0,06 (0,05:0,07)
Afrique du Nord	0 (0,00:0,01)	0,01 (0,00:0,01)
Afrique subsaharienne	0,65 (0,61:0,69)	0,31 (0,28:0,34)
Amérique latine et Caraïbes	0,04 (0,03:0,05)	0,03 (0,02:0,05)
Caraïbes	0,12 (0,11:0,14)	0,05 (0,05:0,07)
Amérique latine	0,03 (0,03:0,04)	0,03 (0,02:0,05)
Asie de l'Est	0,01 (0,01:0,01)	0,01 (0,00:0,02)
Asie du Sud	0,03 (0,03:0,04)	0,02 (0,01:0,03)
Asie du Sud-Est (dont l'Océanie)	0,04 (0,03:0,07)	0,03 (0,01:0,06)
Asie occidentale	0 (0,00:0,01)	0,01 (0,00:0,01)
Caucase et Asie centrale	0,02 (0,02:0,03)	0,02 (0,02:0,04)
Régions développées	0,03 (0,03:0,04)	0,03 (0,02:0,05)

Incidence du VIH (sous-régions d'Afrique)^c

(Nombre de nouveaux cas d'infection à VIH pour 100 personnes âgées de 15 à 49 ans)

	2001	2012
Afrique centrale	0,63 (0,56:0,72)	0,29 (0,24:0,35)
Afrique de l'Est	0,36 (0,34:0,39)	0,21 (0,18:0,23)
Afrique du Nord	0,01 (0,01:0,02)	0,01 (0,01:0,02)
Afrique australe	1,98 (1,86:2,08)	1,02 (0,94:1,10)
Afrique de l'Ouest	0,41 (0,36:0,46)	0,16 (0,13:0,19)

b) Taux de prévalence du VIH chez les 15 à 24 ans^d

(En pourcentage)

	1990		2001		2012	
	Prévalence estimée chez les adultes âgés de 15 à 49 ans	Part des femmes âgées de plus de 15 ans vivant avec le VIH	Prévalence estimée chez les adultes âgés de 15 à 49 ans	Part des femmes âgées de plus de 15 ans vivant avec le VIH	Prévalence estimée chez les adultes âgés de 15 à 49 ans	Part des femmes âgées de plus de 15 ans vivant avec le VIH
Monde	0,3	43	0,8	50	0,8	50
Régions en développement	0,3	48	0,9	52	0,9	53
Afrique du Nord	<0,1	63	<0,1	62	<0,1	45
Afrique subsaharienne	2,1	53	5,6	57	4,5	58
Amérique latine et Caraïbes	0,4	29	0,5	33	0,5	34
Caraïbes	1,1	48	1,3	52	1,0	53
Amérique latine	0,3	24	0,5	30	0,4	30
Asie de l'Est	<0,1	25	<0,1	28	0,1	29
Asie de l'Est (hors Chine)	<0,1	30	<0,1	30	<0,1	30
Asie du Sud	<0,1	28	0,3	35	0,2	38
Asie du Sud (hors Inde)	<0,1	21	<0,1	25	<0,1	29
Asie du Sud-Est (dont l'Océanie)	0,1	11	0,4	31	0,5	38
Asie occidentale	<0,1	28	<0,1	30	<0,1	37
Océanie	<0,1	43	0,6	54	0,5	56
Caucase et Asie centrale	<0,1	20	0,1	23	0,2	27
Régions développées	0,2	19	0,4	28	0,4	26
Pays les moins avancés	1,6	52	2,5	56	2,0	57
Pays en développement sans littoral	2,6	53	4,1	57	2,9	57
Petits États insulaires en développement	0,8	48	1,1	52	1,0	52

^a Lorsque les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement ont été définis, la prévalence du VIH chez les 15 à 24 ans a été retenue comme indicateur supplétif de l'incidence du VIH. Toutefois, comme on dispose désormais d'estimations sur l'incidence du VIH chez les 15 à 49 ans pour toutes les régions et pour 60 pays, les données concernant l'incidence du VIH sont présentées ici avec celles de la prévalence chez les 15 à 49 ans.

^b Les limites inférieure et supérieure sont indiquées entre parenthèses.

^c Selon la classification de la Commission économique pour l'Afrique.

^d Les chiffres indiqués ne correspondent pas à l'indicateur 6.1 *stricto sensu*, pour lequel on ne dispose de données que pour 35 pays, presque tous d'Afrique subsaharienne.

Indicateur 6.2

**Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque^a
(2008-2013)^b**

	<i>Femmes</i>		<i>Hommes</i>	
	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque (pourcentage)</i>	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque (pourcentage)</i>
Afrique subsaharienne	36	37	28	57,4
Océanie	2	34,4	2	49,4
Asie du Sud	2	22,2	2	37,1

^a Pourcentage d'hommes et de femmes âgés de 15 à 24 ans disant avoir utilisé un préservatif lors de rapports sexuels avec un partenaire occasionnel (hors mariage et cohabitation) au cours des 12 derniers mois, parmi ceux qui ont eu un tel partenaire au cours des 12 derniers mois.

^b Les données ont été établies sur la base des dernières enquêtes effectuées au cours de la période considérée.

Indicateur 6.3

**Pourcentage des 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes
au sujet du VIH/sida^a (2008-2013)^b**

	<i>Femmes</i>		<i>Hommes</i>	
	<i>Nombre de pays couverts par les enquêtes</i>	<i>Pourcentage de femmes ayant des connaissances complètes</i>	<i>Nombre de pays couverts par les enquêtes</i>	<i>Pourcentage d'hommes ayant des connaissances complètes</i>
Afrique subsaharienne	40	26,7	31	35,7
Asie du Sud	8	17,1	4	30,2
Asie du Sud-Est	7	24,5		

^a Pourcentage d'hommes et de femmes âgés de 15 à 24 ans qui sont capables de citer les deux principaux moyens d'éviter la transmission du VIH par voie sexuelle (utiliser un préservatif et n'avoir de rapports qu'avec un seul partenaire, non infecté et fidèle), qui rejettent deux idées fausses répandues localement et qui savent qu'une personne paraissant en bonne santé peut transmettre le VIH.

^b Les données ont été établies sur la base des dernières enquêtes effectuées au cours de la période considérée.

Indicateur 6.4

Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans^a (2007-2012)^b

	<i>Nombre de pays disposant de données</i>	<i>Ratio de scolarisation orphelins/non orphelins</i>
Afrique subsaharienne	36	0,91
Asie du Sud	3	0,73

^a Rapport entre le taux de scolarisation des enfants âgés de 10 à 14 ans dont les deux parents biologiques sont décédés et le taux de scolarisation des enfants du même âge dont les deux parents biologiques sont toujours en vie et qui vivent avec au moins l'un des deux.

^b Les données ont été établies sur la base des dernières enquêtes effectuées au cours de la période considérée.

Cible 6.B**D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida**

Indicateur 6.5

Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux^a

(En pourcentage)

	2010	2012
Monde ^b	47	64
Régions en développement	46	61
Afrique du Nord	31	42
Afrique subsaharienne	46	63
Amérique latine et Caraïbes	60	75
Caraïbes	51	70
Amérique latine	62	76
Asie de l'Est	29	46
Asie du Sud	39	48
Asie du Sud (hors Inde)	14	20
Asie du Sud-Est (dont l'Océanie)	49	56
Asie occidentale	31	37
Caucase et Asie centrale	22	39
Pays les moins avancés	42	58
Pays en développement sans littoral	51	70
Petits États insulaires en développement	49	68

^a Pourcentage de personnes dont la numération de CD4 est inférieure ou égale à 350 cellules/mm qui ont accès à un traitement antirétroviral.

^b Ne sont concernés que les pays à revenu faible ou intermédiaire, selon la définition de la Banque mondiale.

Cible 6.C D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du paludisme et d'autres maladies graves

Indicateur 6.6

Incidence du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie

a) Incidence

(Nombre de nouveaux cas pour 1 000 habitants)^a

	2012
Afrique du Nord	–
Afrique subsaharienne	237
Amérique latine et Caraïbes	12
Asie de l'Est	<0,5
Asie du Sud	28
Asie du Sud-Est	34
Asie occidentale	30
Océanie	135
Caucase et Asie centrale	<0,5
Pays les moins avancés	192
Pays en développement sans littoral	203
Petits États insulaires en développement	81

b) Décès

(Nombre de décès pour 100 000 habitants)^a

	2012
Afrique du Nord	0
Afrique subsaharienne	78
Amérique latine et Caraïbes	1
Asie de l'Est	0
Asie du Sud	4
Asie du Sud-Est	6
Asie occidentale	9
Océanie	37
Caucase et Asie centrale	0
Pays les moins avancés	61
Pays en développement sans littoral	63
Petits États insulaires en développement	23

^a Concernant les populations à risque dans les pays où le paludisme est endémique.

Indicateur 6.7

Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide (2008-2012)^a**a) Total^b**

(En pourcentage)

Afrique subsaharienne (36 pays)	36 ^a
---	-----------------

b) Par lieu de résidence^b

(En pourcentage)

	<i>Zones urbaines</i>	<i>Zones rurales</i>
Afrique subsaharienne (34 pays)	34	39

^a Les données ont été établies sur la base des dernières enquêtes effectuées au cours de la période considérée.

^b Calculs reposant sur les données disponibles au 16 juin 2014.

Indicateur 6.8

Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités au moyen de médicaments antipaludéens appropriés (2008-2012)^a**a) Total^b**

(En pourcentage)

Afrique subsaharienne (38 pays)	37
---	----

b) Par lieu de résidence^b

(En pourcentage)

	<i>Zones urbaines</i>	<i>Zones rurales</i>
Afrique subsaharienne (35 pays)	46	35

^a Les données ont été établies sur la base des dernières enquêtes effectuées au cours de la période considérée.

^b Calculs reposant sur les données disponibles au 16 juin 2014.

Indicateur 6.9

Incidence et prévalence de la tuberculose et taux de mortalité due à cette maladie

a) Incidence

(Nombre de nouveaux cas pour 100 000 habitants, y compris les personnes vivant avec le VIH)^a

	1990	2002	2012
Monde	147 (136:160)	147 (139:156)	122 (117:127)
Régions en développement	180 (165:195)	174 (163:184)	143 (138:149)
Afrique du Nord	64 (55:74)	56 (49:62)	52 (45:58)
Afrique subsaharienne	252 (197:306)	321 (267:375)	255 (236:274)
Amérique latine et Caraïbes	89 (76:103)	57 (53:61)	43 (40:46)
Caraïbes	94 (68:120)	91 (78:104)	72 (62:82)
Amérique latine	89 (74:104)	54 (50:58)	41 (38:44)
Asie de l'Est	157 (126:189)	106 (92:120)	80 (71:88)
Asie du Sud	207 (178:235)	206 (189:222)	178 (164:191)
Asie du Sud-Est	254 (217:292)	237 (215:259)	202 (184:219)
Asie occidentale	53 (47:59)	38 (35:41)	25 (24:27)
Océanie	245 (171:318)	266 (178:353)	264 (175:353)
Caucase et Asie centrale	132 (122:142)	291 (267:315)	100 (93:108)
Régions développées	29 (28:31)	38 (35:40)	24 (23:26)
Pays les moins avancés	289 (256:322)	281 (258:304)	231 (218:243)
Pays en développement sans littoral	271 (231:311)	316 (278:355)	187 (171:202)
Petits États insulaires en développement	112 (91:133)	120 (105:136)	112 (96:128)

b) Prévalence

(Nombre de cas existants pour 100 000 habitants, y compris les personnes vivant avec le VIH)^a

	1990	2002	2012
Monde	274 (249:302)	250 (225:278)	169 (149:190)
Régions en développement	338 (306:370)	297 (266:328)	198 (174:222)
Afrique du Nord	118 (73:163)	85 (53:117)	81 (50:112)
Afrique subsaharienne	423 (272:574)	398 (256:539)	308 (245:371)
Amérique latine et Caraïbes	159 (110:207)	83 (63:104)	61 (45:76)
Caraïbes	175 (85:264)	136 (76:196)	103 (56:150)
Amérique latine	157 (105:210)	79 (58:101)	58 (41:74)
Asie de l'Est	221 (206:236)	165 (143:187)	108 (93:123)
Asie du Sud	455 (389:521)	412 (349:474)	255 (189:321)
Asie du Sud-Est	573 (422:725)	487 (368:606)	316 (238:393)
Asie occidentale	77 (48:106)	53 (36:69)	34 (24:44)
Océanie	543 (214:873)	435 (134:736)	410 (104:715)

	1990	2002	2012
Caucase et Asie centrale	279 (198:360)	605 (428:783)	150 (106:193)
Régions développées	45 (35:54)	57 (40:74)	34 (23:44)
Pays les moins avancés	545 (428:662)	449 (369:529)	343 (286:399)
Pays en développement sans littoral	386 (296:476)	404 (339:470)	220 (189:250)
Petits États insulaires en développement	218 (140:296)	186 (125:247)	165 (107:223)

c) Décès

(Nombre de décès pour 100 000 habitants, à l'exclusion des personnes vivant avec le VIH)^a

	1990	2002	2012
Monde	25 (21:29)	21 (17:26)	13 (11:16)
Régions en développement	31 (26:36)	25 (20:30)	16 (13:18)
Afrique du Nord	9,5 (7,3:12)	6,7 (4,1:9,4)	5,8 (2,9:8,7)
Afrique subsaharienne	45 (26:64)	37 (19:56)	27 (19:34)
Amérique latine et Caraïbes	9,1 (7,3:11)	4,9 (4,2:5,6)	3 (2,6:3,4)
Caraïbes	11 (2,5:20)	11 (4,2:19)	7,6 (3:12)
Amérique latine	8,9 (7,1:11)	4,4 (3,9:4,8)	2,6 (2,3:2,9)
Asie de l'Est	18 (16:20)	7,3 (6,1:8,5)	3,4 (3,1:3,7)
Asie du Sud	42 (28:55)	41 (28:53)	24 (17:32)
Asie du Sud-Est	55 (34:75)	46 (29:62)	25 (18:33)
Asie occidentale	8,1 (4:12)	4,3 (2,5:6)	2,1 (0,91:3,2)
Océanie	59 (16:103)	39 (9,4:70)	40 (8,7:71)
Caucase et Asie centrale	9,7 (9,1:10)	20 (19:22)	5,3 (4,7:5,8)
Régions développées	3,1 (3,1:3,1)	4,7 (4,6:4,7)	2,7 (2,6:2,7)
Pays les moins avancés	60 (43:76)	45 (34:57)	32 (25:39)
Pays en développement sans littoral	34 (23:46)	28 (21:35)	17 (13:20)
Petits États insulaires en développement	18 (8,9:26)	16 (9,7:23)	14 (8,1:20)

^a Les limites inférieure et supérieure sont indiquées entre parenthèses.

Indicateur 6.10

Proportion de cas de tuberculose décelés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation

a) Nouveaux cas décelés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation

(Taux de dépistage des cas de tuberculose à frottis positif, en pourcentage)^a

	1990	2002	2012
Monde	48 (44:52)	45 (42:47)	67 (65:70)
Régions en développement	47 (43:51)	43 (41:46)	66 (64:69)
Afrique du Nord	57 (50:67)	79 (71:89)	73 (65:84)

	1990	2002	2012
Afrique subsaharienne	32 (26:41)	45 (39:54)	58 (54:63)
Amérique latine et Caraïbes	55 (47:66)	71 (66:76)	79 (74:86)
Caraïbes	11 (9:16)	50 (44:58)	74 (65:86)
Amérique latine	55 (47:66)	74 (68:80)	79 (74:86)
Asie de l'Est	23 (19:29)	38 (33:43)	89 (80:99)
Asie du Sud	71 (63:83)	41 (38:44)	59 (55:64)
Asie du Sud-Est	46 (40:54)	41 (37:45)	75 (69:82)
Asie occidentale	81 (72:92)	81 (75:88)	78 (73:83)
Océanie	25 (20:36)	55 (42:82)	82 (61:120)
Caucase et Asie centrale	37 (34:40)	35 (32:38)	70 (65:76)
Régions développées	78 (75:82)	73 (68:79)	81 (75:87)
Pays les moins avancés	24 (21:27)	40 (37:44)	57 (54:61)
Pays en développement sans littoral	34 (30:40)	45 (40:51)	62 (58:68)
Petits États insulaires en développement	21 (18:26)	54 (48:62)	75 (66:88)

^a Les limites inférieure et supérieure sont indiquées entre parenthèses.

b) Patients soignés avec succès dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation

(En pourcentage)

	1994	2000	2011
Monde	75	69	87
Régions en développement	75	69	87
Afrique du Nord	80	88	84
Afrique subsaharienne	60	71	82
Amérique latine et Caraïbes	65	76	78
Caraïbes	74	72	84
Amérique latine	65	77	77
Asie de l'Est	88	92	95
Asie du Sud	74	42	89
Asie du Sud-Est	82	86	89
Asie occidentale	72	77	84
Océanie	61	76	73
Caucase et Asie centrale	73 ^a	79	74
Régions développées	68	66	63
Pays les moins avancés	66	77	85
Pays en développement sans littoral	57	75	83
Petits États insulaires en développement	67	73	82

^a Données de 1995.

Objectif 7 Préserver l'environnement

Cible 7.A Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance à la déperdition des ressources naturelles

Indicateur 7.1

Proportion de zones forestières

(En pourcentage)

	1990	2000	2010
Monde	32,0	31,4	31,0
Régions en développement	29,4	28,2	27,6
Afrique du Nord	1,4	1,4	1,4
Afrique subsaharienne	31,2	29,5	28,1
Amérique latine et Caraïbes	52,0	49,6	47,4
Caraïbes	25,8	28,1	30,3
Amérique latine	52,3	49,9	47,6
Asie de l'Est	16,4	18,0	20,5
Asie de l'Est (hors Chine)	15,2	14,0	12,8
Asie du Sud	14,1	14,1	14,5
Asie du Sud (hors Inde)	7,8	7,3	7,1
Asie du Sud-Est	56,9	51,3	49,3
Asie occidentale	2,8	2,9	3,3
Océanie	67,5	65,1	62,5
Caucase et Asie centrale	3,9	3,9	3,9
Régions développées	36,3	36,6	36,7
Pays les moins avancés	32,7	31,0	29,6
Pays en développement sans littoral	19,3	18,2	17,1
Petits États insulaires en développement	64,6	63,7	62,7

Note : La dernière mise à jour disponible date de juillet 2010.

Indicateur 7.2

Émissions de dioxyde de carbone par habitant et pour 1 dollar de produit intérieur brut (en parité du pouvoir d'achat)

a) Total^a

(En millions de tonnes)

	1990	2000	2005	2010
Monde	21 550	23 841	27 852	31 387
Régions en développement	6 727	9 936	13 525	17 791
Afrique du Nord	229	330	395	464
Afrique subsaharienne	462	554	635	711
Amérique latine et Caraïbes	1 006	1 330	1 491	1 701
Caraïbes	84	99	105	137
Amérique latine	922	1 231	1 386	1 564
Asie de l'Est	2 991	3 979	6 387	8 975
Asie de l'Est (hors Chine)	531	574	597	688
Asie du Sud	993	1 709	2 072	2 824
Asie du Sud (hors Inde)	303	522	661	815
Asie du Sud-Est	423	774	1 000	1 216
Asie occidentale	615	926	1 149	1 418
Océanie	6	7	11	11
Caucase et Asie centrale ^b	0	327	386	472
Régions développées	14 824	13 904	14 327	13 596
Pays les moins avancés	61	111	157	213
Pays en développement sans littoral	50	398	458	563
Petits États insulaires en développement	139	160	151	168
Pays visés à l'annexe I ^{c, d, e}	14 986	14 436	14 917	14 158

b) Par habitant

(En tonnes)

	1990	2000	2005	2010
Monde	4,08	3,91	4,30	4,57
Régions en développement	1,66	2,03	2,57	3,16
Afrique du Nord	1,91	2,33	2,57	2,80
Afrique subsaharienne	0,91	0,83	0,84	0,83
Amérique latine et Caraïbes	2,29	2,57	2,70	2,90
Caraïbes	2,76	2,87	2,88	3,63
Amérique latine	2,26	2,55	2,68	2,85
Asie de l'Est	2,46	2,95	4,60	6,30
Asie de l'Est (hors Chine)	7,42	7,31	7,40	8,30
Asie du Sud	0,83	1,17	1,31	1,66
Asie du Sud (hors Inde)	0,94	1,28	1,49	1,70
Asie du Sud-Est	0,95	1,48	1,79	2,05
Asie occidentale	4,85	5,73	6,32	6,85
Océanie	1,00	0,96	1,25	1,09
Caucase et Asie centrale ^b	7,33	4,59	5,25	6,10
Régions développées	12,37	11,67	11,79	10,90
Pays les moins avancés	0,12	0,17	0,21	0,26
Pays en développement sans littoral	0,26	1,21	1,25	1,37
Petits États insulaires en développement	3,20	3,15	2,74	2,85
Pays visés à l'annexe I ^{c, d, e}	12,76	11,75	11,88	11,02

c) Pour 1 dollar de produit intérieur brut (dollars des États-Unis au cours de 2005)

(En kilogrammes)

	1990	2000	2005	2010
Monde	0,60	0,50	0,49	0,47
Régions en développement	0,63	0,59	0,61	0,58
Afrique du Nord	0,43	0,49	0,48	0,43
Afrique subsaharienne	0,55	0,53	0,47	0,41
Amérique latine et Caraïbes	0,31	0,31	0,30	0,28
Caraïbes	0,54	0,52	0,48	0,55
Amérique latine	0,31	0,30	0,30	0,27
Asie de l'Est	1,45	0,87	0,94	0,83
Asie de l'Est (hors Chine)	0,45	0,45	0,38	0,37
Asie du Sud	0,58	0,61	0,55	0,49
Asie du Sud (hors Inde)	0,46	0,54	0,52	0,30

	1990	2000	2005	2010
Asie du Sud-Est	0,41	0,46	0,46	0,44
Asie occidentale	0,49	0,55	0,56	0,57
Océanie	0,29	0,26	0,37	0,24
Caucase et Asie centrale ^b	2,31	1,72	1,32	1,09
Régions développées	0,58	0,45	0,41	0,37
Pays les moins avancés	0,14	0,19	0,20	0,20
Pays en développement sans littoral	0,20	0,91	0,74	0,64
Petits États insulaires en développement	0,54	0,39	0,30	0,23
Pays visés à l'annexe I ^{c, d, e}	0,59	0,46	0,43	0,38

Note : La dernière mise à jour disponible date de juillet 2013.

^a Total des émissions de dioxyde de carbone provenant de combustibles fossiles (en millions de tonnes), englobant la consommation de combustibles solides, de combustibles liquides et de gaz, la production de ciment et la combustion de gaz de torchères (*Source* : Carbon Dioxide Information Analysis Center).

^b La valeur figurant dans la colonne 1990 date de 1992.

^c Il s'agit de tous les pays visés à l'annexe I qui font rapport au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les autres ne sont pas tenus de présenter des rapports annuels.

^d Les rapports nationaux présentés au titre de la Convention-cadre conformément aux directives du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat doivent recenser toutes les émissions de dioxyde de carbone anthropiques produites par le pays. Il s'agit de la somme des émissions produites par le secteur de l'énergie, les activités industrielles, l'agriculture et les déchets.

^e À l'exclusion des émissions et des absorptions liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie.

Indicateur 7.3

Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone

[En tonnes PACO (potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)]

	1986	1990 ^a	2000	2012
Monde	1 774 954	1 211 193	263 241	44 167
Régions en développement	285 496	241 670	209 605	41 023
Afrique du Nord	14 214	6 203	8 129	963
Afrique subsaharienne	36 408	23 451	9 597	1 677
Amérique latine et Caraïbes	78 663	76 048	31 104	5 166
Caraïbes	2 216	2 177	1 669	165
Amérique latine	76 448	73 871	29 435	5 002
Asie de l'Est	103 445	103 217	105 762	23 702
Asie de l'Est (hors Chine)	25 436	12 904	14 885	2 180
Asie du Sud	13 473	3 338	28 161	2 448
Asie du Sud (hors Inde)	6 159	3 338	9 466	810
Asie du Sud-Est	17 926	21 108	16 831	2 902

	1986	1990 ^a	2000	2012
Asie occidentale	21 254	8 258	9 891	4 144
Océanie	113	47	129	20
Caucase et Asie centrale	11 607	2 738	928	51
Régions développées	1 477 850	241 670	262 313	3 094
Pays les moins avancés	3 551	1 458	4 812	665
Pays en développement sans littoral	14 616	3 354	2 395	266
Petits États insulaires en développement	9 419	7 162	2 147	375

^a Pour les années antérieures à l'entrée en vigueur de l'obligation de communiquer des données sur un groupe de substances, les valeurs de l'année de référence sont utilisées en cas d'absence de données. Tel est le cas pour les substances visées aux annexes B, C et E du Protocole de Montréal sur les substances appauvrissant la couche d'ozone, qui sont entrées en vigueur en 1992, 1993 et 1994, respectivement.

Indicateur 7.4

Proportion de stocks de poissons qui ne sont pas en danger pour des raisons biologiques

(En pourcentage)

	1990	2000	2009
Partiellement exploités	31,3	25,4	12,7
Pleinement exploités	50,0	47,2	57,4
Surexploités	18,6	27,4	29,9

Indicateur 7.5

Taux d'utilisation de l'ensemble des ressources en eau^a

(En pourcentage)

	Vers 2008
Monde	8,8
Régions en développement	9,6
Afrique du Nord	79,9
Afrique subsaharienne	3,0
Amérique latine et Caraïbes	2,2
Caraïbes	14,4
Amérique latine	2,1
Asie de l'Est	19,8
Asie de l'Est (hors Chine)	20,8
Asie du Sud	47,5
Asie du Sud (hors Inde)	53,5
Asie du Sud-Est	7,7
Asie occidentale	54,1

	Vers 2008
Océanie	0,06
Caucase et Asie centrale	49,6
Régions développées	7,3
Pays les moins avancés	4,1
Pays en développement sans littoral	11,2
Petits États insulaires en développement	1,4

Note : La dernière mise à jour disponible date de juillet 2013.

^a Taux de prélèvement d'eaux superficielles et souterraines en pourcentage du total des ressources renouvelables en eau.

Cible 7.B
Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique
et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas
d'ici à 2010

Indicateur 7.6

Proportion de zones terrestres et marines protégées

a) Zones terrestres et zones marines^{a, b}

(Pourcentage de la superficie totale du territoire)

	1990	2000	2012
Monde ^c	8,3	11,3	14,0
Régions en développement	7,8	10,5	13,8
Afrique du Nord	2,9	3,7	6,9
Afrique subsaharienne	10,7	11,5	15,2
Amérique latine et Caraïbes	8,7	13,9	20,3
Caraïbes	3,2	4,0	5,9
Amérique latine	8,9	14,3	20,9
Asie de l'Est	11,5	14,4	15,4
Asie de l'Est (hors Chine)	3,9	11,5	11,9
Asie du Sud	5,1	5,7	6,1
Asie du Sud (hors Inde)	5,5	6,4	7,1
Asie du Sud-Est	4,4	6,9	9,4
Asie occidentale	3,7	14,4	14,7
Océanie	0,6	1,3	4,0
Caucase et Asie centrale	2,8	3,0	3,6
Régions développées	9,1	12,3	14,0
Pays les moins avancés	9,0	9,7	12,4
Pays en développement sans littoral	9,0	11,3	13,6
Petits États insulaires en développement	1,3	2,8	5,1

b) Zones terrestres^{a, b}

(Pourcentage de la superficie totale)

	1990	2000	2012
Monde ^c	8,9	11,9	14,6
Régions en développement	8,6	11,6	14,9
Afrique du Nord	3,0	3,7	6,9
Afrique subsaharienne	11,0	11,8	15,4
Amérique latine et Caraïbes	9,0	14,4	21,2
Caraïbes	9,2	10,0	13,5
Amérique latine	9,0	14,5	21,3
Asie de l'Est	12,0	14,9	16,0
Asie de l'Est (hors Chine)	4,0	12,2	12,6
Asie du Sud	5,4	6,0	6,5
Asie du Sud (hors Inde)	5,9	6,9	7,5
Asie du Sud-Est	8,4	12,6	14,1
Asie occidentale	4,0	15,5	15,7
Océanie	2,0	3,1	5,2
Caucase et Asie centrale	2,8	3,0	3,6
Régions développées	9,2	12,4	14,0
Pays les moins avancés	9,5	10,2	12,9
Pays en développement sans littoral	9,0	11,3	13,6
Petits États insulaires en développement	3,7	6,5	8,7

c) Zones marines^{a, b}

(Pourcentage de l'ensemble des eaux territoriales)

	1990	2000	2012
Monde ^c	4,6	6,8	9,7
Régions en développement	1,6	3,0	5,9
Afrique du Nord	2,3	3,7	6,2
Afrique subsaharienne	1,5	3,3	7,5
Amérique latine et Caraïbes	5,8	9,3	11,9
Caraïbes	0,9	1,8	3,0
Amérique latine	7,7	12,3	15,4
Asie de l'Est	0,8	1,4	1,8
Asie de l'Est (hors Chine)	2,1	2,1	2,4
Asie du Sud	1,0	1,4	1,6
Asie du Sud (hors Inde)	0,6	1,1	1,7
Asie du Sud-Est	0,5	1,2	4,8
Asie occidentale	0,7	2,1	3,3

	1990	2000	2012
Océanie	0,2	0,8	3,7
Caucase et Asie centrale	0,2	0,9	0,9
Régions développées	8,3	11,8	13,9
Pays les moins avancés	0,9	2,1	4,8
Pays en développement sans littoral ^d	0,0	0,0	0,0
Petits États insulaires en développement	0,4	1,3	3,6

Note : La dernière mise à jour disponible date de juillet 2013.

^a Les écarts entre ces chiffres et ceux présentés dans l'annexe statistique des précédents rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement s'expliquent par l'existence de nouvelles données, la révision des méthodes utilisées et le redécoupage des régions.

^b Les zones dont on ignore en quelle année elles ont été déclarées zones protégées sont prises en compte pour chaque année.

^c Y compris les territoires qui ne sont pas pris en compte dans le calcul des agrégats des régions développées et en développement.

^d À l'exclusion des eaux des mers fermées faisant l'objet de revendications territoriales de la part de certains pays en développement sans littoral.

Indicateur 7.7

Proportion d'espèces menacées d'extinction^a

(Pourcentage d'espèces dont on ne considère pas qu'elles disparaîtront dans un proche avenir)

	1988	1990	2000	2012
Monde	92,1	92,1	91,7	91,3
Régions en développement	92,4	92,4	92,1	91,7
Afrique du Nord	98,0	98,0	97,5	96,9
Afrique subsaharienne	93,6	93,6	93,4	93,3
Amérique latine et Caraïbes	93,0	93,0	92,9	92,1
Asie de l'Est	96,1	96,1	95,9	95,6
Asie du Sud	95,8	95,8	95,5	95,2
Asie du Sud-Est	93,2	93,2	92,4	92,4
Asie occidentale	97,8	97,7	97,3	96,8
Océanie	91,6	91,6	91,3	91,2
Caucase et Asie centrale	98,1	98,1	97,7	97,1
Régions développées	93,9	93,9	93,6	93,1

^a D'après l'indice de la Liste rouge, qui détermine les chances de survie des espèces vertébrées (mammifères, oiseaux et amphibiens). Cet indice de l'Union internationale pour la conservation de la nature mesure la proportion des espèces qui ne risquent pas de disparaître dans un proche avenir même si elles ne font pas l'objet de mesures de conservation particulières : ses valeurs sont comprises entre 1,0 (toutes les espèces sont hors de danger) et zéro (toutes les espèces se sont éteintes).

Cible 7.C
Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès durable à l'eau potable et à des services d'assainissement de base

Indicateur 7.8

Proportion de la population utilisant une source d'eau de boisson améliorée

(En pourcentage)

	1990			2012		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Monde	76	95	62	89	96	82
Régions en développement	70	92	58	87	95	80
Afrique du Nord	87	94	80	92	95	89
Afrique subsaharienne	48	83	35	64	85	53
Amérique latine et Caraïbes	85	94	63	94	97	82
Asie de l'Est	68	97	56	92	98	85
Asie de l'Est (hors Chine)	76	93	69	88	94	85
Asie du Sud	72	90	65	91	96	89
Asie du Sud (hors Inde)	90	97	73	98	99	91
Asie du Sud-Est	71	90	62	89	94	85
Asie occidentale	85	95	69	91	96	79
Océanie	50	92	37	56	94	45
Caucase et Asie centrale	87	96	78	86	96	78
Régions développées	98	99	94	99	100	98

Indicateur 7.9

Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées

(En pourcentage)

	1990			2012		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Monde	49	76	28	64	80	47
Régions en développement	36	64	21	57	73	43
Afrique du Nord	72	92	54	91	95	87
Afrique subsaharienne	24	41	18	30	41	23
Amérique latine et Caraïbes	67	80	37	82	87	63
Asie de l'Est	27	53	16	67	76	57
Asie de l'Est (hors Chine)	38	68	25	57	73	49

	1990			2012		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Asie du Sud	23	55	12	42	64	31
Asie du Sud (hors Inde)	77	83	62	91	93	83
Asie du Sud-Est	47	69	37	71	80	63
Asie occidentale	80	94	59	89	96	73
Océanie	35	75	22	35	76	24
Caucase et Asie centrale	91	96	86	95	96	95
Régions développées	95	97	90	96	97	92

Cible 7.D

Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis

Indicateur 7.10

Proportion de citadins vivant dans des taudis^a

(En pourcentage)

	1990	2000	2012
Régions en développement	46,2	39,3	32,7
Afrique du Nord	34,4	20,3	13,3
Afrique subsaharienne	70,0	65,0	61,7
Amérique latine et Caraïbes	33,7	29,2	23,5
Asie de l'Est	43,7	37,4	28,2
Asie du Sud	57,2	45,8	35,0
Asie du Sud-Est	49,5	39,6	31,0
Asie occidentale	22,5	20,6	24,6
Océanie ^b	24,1	24,1	24,1

^a Citadins connaissant l'une au moins des quatre conditions suivantes : accès insuffisant à une source d'eau de boisson améliorée; accès insuffisant à des infrastructures d'assainissement améliorées; surpeuplement (3 personnes ou plus par pièce); habitation faite de matériaux non durables. La moitié des citadins disposant de fosses d'aisance sont considérés comme utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées.

^b On ne dispose pas de données permettant d'évaluer la tendance pour l'Océanie.

Objectif 8

Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Cible 8.A

Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire

Comprend un engagement en faveur de la bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international.

Cible 8.B

Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés

Suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés, l'application du programme renforcé d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation des dettes publiques bilatérales, ainsi que l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.

Cible 8.C

Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les décisions issues de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)

Cible 8.D

Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement tolérable à long terme

Aide publique au développement (APD)

Indicateur 8.1

Montant net de l'APD, au total et en faveur des pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

a) Montant total de l'aide annuelle^a

(En milliards de dollars des États-Unis)

	1990	2000	2005	2007	2009	2011	2012	2013 ^b
Ensemble des pays en développement	52,8	54,0	108,3	104,9	120,6	134,7	133,7	126,9
Pays les moins avancés	15,1	13,8	26,0	32,4	37,6	44,8	40,5	–

b) Part du revenu national brut des pays donateurs du CAD de l'OCDE

(En pourcentage)

	1990	2002	2005	2007	2009	2011	2012	2013 ^b
Ensemble des pays en développement	0,32	0,22	0,32	0,27	0,31	0,31	0,29	0,30
Pays les moins avancés	0,09	0,06	0,08	0,08	0,10	0,10	0,09	–

^a Y compris les remises de dette ne relevant pas de l'APD, mais à l'exclusion des remises de dettes militaires.

^b Données préliminaires.

Indicateur 8.2

Part de l'APD sectorielle des pays du CAD de l'OCDE consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)

	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012
En pourcentage	15,5	17,3	15,9	20,0	18,2	16,4	18,2
En milliards de dollars des États-Unis	4,3	4,9	7,7	11,5	14,9	14,5	14,2

Indicateur 8.3
**Proportion de l'APD bilatérale des pays du CAD de l'OCDE
 qui n'est pas liée^a**

	1990	2003	2005	2007	2009	2011	2012
En pourcentage	67,6	91,1	91,4	83,9	84,5	84,4	85,8
En milliards de dollars des États-Unis	16,3	30,1	49,0	60,3	71,3	65,1	66,0

^a Ne tient pas compte de la coopération technique et des dépenses administratives, ni de l'APD dont on ignore si elle est liée ou non. La proportion de l'APD bilatérale liée, hors coopération technique et dépenses administratives, s'élevait à 99,6 % en 2008. En 2011, les dépenses liées à l'accueil de réfugiés dans les pays donateurs n'ont pas été comptabilisées au titre de l'aide liée.

Indicateur 8.4
**APD reçue par les pays en développement sans littoral
 en pourcentage de leur revenu national brut**

	1990	2003	2005	2007	2009	2011	2012
En pourcentage	10,2	8,2	7,0	5,9	6,0	4,6	3,2
En milliards de dollars des États-Unis	7,0	12,2	15,1	19,9	25,0	26,9	27,0

Indicateur 8.5
**APD reçue par les petits États insulaires en développement
 en pourcentage de leur revenu national brut**

	1990	2003	2005	2007	2009	2011	2012
En pourcentage	1,9	1,5	1,8	1,8	3,1	3,9	3,3
En milliards de dollars des États-Unis	2,1	1,8	2,5	3,3	4,2	5,3	4,7

Accès aux marchés

Indicateur 8.6

Proportion du total des importations des pays développés (en valeur, et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés qui sont admises en franchise de droits

(En pourcentage)

	1996	2000	2005	2007	2012
a) À l'exclusion des armes					
Pays en développement ^a	52	62	75	81	83
Dont régime préférentiel ^b	17	15	18	17	16
Afrique du Nord	52	57	97	97	98
Afrique subsaharienne	78	80	93	96	98
Amérique latine et Caraïbes	66	75	93	94	95
Asie de l'Est	35	52	62	67	69
Asie du Sud	47	48	58	72	73
Asie du Sud-Est	59	75	77	80	82
Asie occidentale	34	39	66	96	97
Océanie	85	83	89	91	95
Caucase et Asie centrale	91	84	94	94	99
Pays les moins avancés	68	76	83	89	90
Dont régime préférentiel ^b	29	42	28	27	33
b) À l'exclusion des armes et du pétrole					
Pays en développement ^a	54	65	75	77	80
Dont régime préférentiel ^b	19	17	21	20	20
Afrique du Nord	20	26	95	95	96
Afrique subsaharienne	88	83	91	93	97
Amérique latine et Caraïbes	73	81	93	93	94
Asie de l'Est	35	52	62	67	69
Asie du Sud	41	46	58	63	70
Asie du Sud-Est	60	76	77	79	81
Asie occidentale	35	44	87	93	92
Océanie	82	79	87	89	94
Caucase et Asie centrale	90	69	84	82	90
Pays les moins avancés	78	70	80	80	84
Dont régime préférentiel ^b	35	35	49	52	54

^a Y compris les pays les moins avancés.

^b La véritable marge de préférence est calculée en excluant de l'admission en franchise de droits tous les produits qui bénéficient déjà d'une franchise de droits au titre du régime de la nation la plus favorisée. Les indicateurs correspondent aux conditions les meilleures, notamment dans le cadre d'accords régionaux ou préférentiels.

Indicateur 8.7

Droits de douane moyens appliqués par les pays développés aux produits agricoles, textiles et vêtements en provenance des pays en développement

(En pourcentage)

	1996	2000	2005	2012
a) Produits agricoles				
Pays en développement	11,5	10,8	8,4	7,9
Afrique du Nord	6,6	7,3	7,2	6,8
Afrique subsaharienne	7,4	6,2	6,2	3,8
Amérique latine et Caraïbes	12,0	10,3	9,7	8,4
Asie de l'Est	9,3	9,5	10,7	9,9
Asie du Sud	5,4	5,3	4,5	4,5
Asie du Sud-Est	11,3	10,1	9,1	8,7
Asie occidentale	8,2	7,5	5,0	5,2
Océanie	11,5	9,4	8,7	3,5
Caucase et Asie centrale	4,7	3,8	3,4	3,0
Pays les moins avancés	3,8	3,6	3,0	0,9
b) Textiles				
Pays en développement	2,0	1,4	1,1	0,9
Afrique du Nord	8,0	7,2	4,4	3,6
Afrique subsaharienne	3,9	3,4	2,9	2,9
Amérique latine et Caraïbes	4,7	3,5	1,5	1,2
Asie de l'Est	7,3	6,6	5,8	5,5
Asie du Sud	7,1	6,5	6,1	5,5
Asie du Sud-Est	9,1	8,4	6,0	5,3
Asie occidentale	9,1	8,2	4,6	4,4
Océanie	5,9	5,4	4,9	4,9
Caucase et Asie centrale	7,3	6,3	5,8	5,6
Pays les moins avancés	4,6	4,1	3,2	3,1
c) Vêtements				
Pays en développement	10,4	9,2	8,8	7,7
Afrique du Nord	11,9	11,1	8,0	5,3
Afrique subsaharienne	8,5	7,9	1,6	2,6
Amérique latine et Caraïbes	8,8	7,8	1,3	1,3
Asie de l'Est	12,0	11,5	11,0	10,7
Asie du Sud	10,2	9,6	8,6	8,5
Asie du Sud-Est	14,2	13,5	10,5	9,2
Asie occidentale	12,6	11,8	8,5	8,2
Océanie	8,8	8,3	8,4	8,8
Caucase et Asie centrale	12,9	11,8	11,5	10,7
Pays les moins avancés	8,2	7,8	6,4	6,7

Indicateur 8.8

Estimation des subventions agricoles versées par les pays de l'OCDE en pourcentage de leur produit intérieur brut

	1990	2003	2005	2007	2009	2011	2012
En pourcentage	2,37	1,06	1,04	0,88	0,95	0,96	0,94
En milliards de dollars des États-Unis	325	338	368	347	376	409	415

Indicateur 8.9

Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales^a

	2001	2003	2005	2007	2009	2011	2012
Politique commerciale et réglementation des échanges, et mesures d'ajustement dans le domaine commercial ^b	1,0	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,8
Infrastructure économique	21,5	14,8	17,2	13,6	15,1	16,2	19,3
Renforcement des capacités de production	16,0	13,4	12,8	13,3	12,8	14,2	13,7
Montant total de l'aide au commerce	38,5	29,0	30,7	27,7	28,8	31,2	33,8

^a Indicateurs de l'aide au commerce en pourcentage de l'APD bilatérale sectorielle (monde).

^b Les données concernant les mesures d'ajustement dans le domaine commercial n'ont été communiquées qu'à partir de 2007. Seuls le Canada et la Commission européenne en ont transmises.

Soutenabilité de la dette

Indicateur 8.10

Nombre total de pays ayant atteint leurs points de décision dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et nombre total de pays ayant atteint leurs points d'achèvement (cumulatif)

	2000 ^a	2012 ^b
Pays parvenus au point d'achèvement	1	35
Pays parvenus au point de décision mais pas au point d'achèvement	21	1
Pays n'ayant pas encore atteint le point de décision	12	3
Total des pays susceptibles de bénéficier de l'Initiative	34	39

^a Pour l'année 2000, les données correspondent à la situation du pays à la fin de l'année.

^b Tous les pays comptabilisés bénéficiaient encore de l'Initiative 2012. Les données de 2012 correspondent à la situation à la fin août 2013.

Indicateur 8.11

**Allégement de la dette annoncé au titre de l'Initiative PPTE
et de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale^a**

(En milliards de dollars des États-Unis, montant cumulé)

	2000	2012
En faveur des pays ayant atteint le point de décision ou le point d'achèvement	32	95

^a En valeur actualisée nette à la fin de 2012 ; état des engagements en décembre 2012.

Indicateur 8.12

Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services^a

	1990	2000	2009	2010	2012
Régions en développement	19,4	12,0	3,8	3,0	3,1
Afrique du Nord	39,8	15,3	4,8	4,4	4,4
Afrique subsaharienne	17,6	9,5	3,3	2,4	3,3
Amérique latine et Caraïbes	20,6	20,8	8,0	6,7	6,6
Caraïbes	17,0	8,0	18,0	13,8	12,3
Amérique latine	20,7	21,3	7,8	6,6	6,5
Asie de l'Est	10,6	4,9	0,6	0,6	0,4
Asie de l'Est (hors Chine)	–	6,5	4,1	4,3	2,7
Asie du Sud	17,6	13,8	3,6	2,8	3,0
Asie du Sud (hors Inde)	9,3	11,5	9,4	8,4	9,9
Asie du Sud-Est	16,7	6,5	4,1	3,1	2,5
Asie occidentale	27,8	16,1	8,7	8,0	6,6
Océanie	14,0	6,0	1,9	1,5	1,8
Caucase et Asie centrale	–	8,6	1,1	1,1	1,1
Pays les moins avancés	16,8	11,5	5,1	3,8	5,0
Pays en développement sans littoral	14,3	8,9	1,9	1,6	1,7
Petits États insulaires en développement	13,9	8,8	10,1	6,6	8,2

^a Y compris les pays participant au système de notification de la dette de la Banque mondiale. Les agrégats sont calculés à partir des données disponibles et peuvent, certaines années, exclure les pays qui n'ont pas communiqué de données relatives aux exportations de biens et services et au revenu net de l'extérieur.

Cible 8.E

En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement

Indicateur 8.13

Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments essentiels à un coût abordable et dans des conditions durables

On ne dispose pas de données mondiales ou régionales.

Cible 8.F

En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et des communications, profitent au plus grand nombre

Indicateur 8.14

Nombre de lignes téléphoniques fixes pour 100 personnes

	1995	2000	2012
Monde	12,0	16,0	16,7
Régions en développement	4,1	7,9	11,1
Afrique du Nord	4,5	7,2	10,1
Afrique subsaharienne	1,1	1,4	1,2
Amérique latine et Caraïbes	9,0	14,5	18,0
Caraïbes	9,0	11,3	10,4
Amérique latine	9,0	14,8	18,5
Asie de l'Est	5,4	13,6	22,2
Asie de l'Est (hors Chine)	33,0	43,1	48,3
Asie du Sud	1,5	3,2	4,1
Asie du Sud (hors Inde)	2,2	3,5	8,1
Asie du Sud-Est	2,9	4,8	10,9
Asie occidentale	13,2	17,2	14,5
Océanie	4,7	5,2	5,4
Caucase et Asie centrale	9,0	8,9	14,2
Régions développées	42,8	49,2	42,4
Pays les moins avancés	0,3	0,5	1,0
Pays en développement sans littoral	2,7	2,8	3,8
Petits États insulaires en développement	10,3	13,0	11,8

Indicateur 8.15
Pourcentage de la population abonnée à un service de téléphonie mobile

	1995	2000	2012
Monde	1,6	12,1	89,3
Régions en développement	0,4	5,4	82,6
Afrique du Nord	<0,1	2,8	116,1
Afrique subsaharienne	0,1	1,7	59,3
Amérique latine et Caraïbes	0,8	12,1	109,1
Caraïbes	1,2	7,5	63,6
Amérique latine	0,8	12,5	112,4
Asie de l'Est	0,5	9,8	82,1
Asie de l'Est (hors Chine)	3,4	50,2	98,7
Asie du Sud	<0,1	0,4	69,2
Asie du Sud (hors Inde)	<0,1	0,5	67,5
Asie du Sud-Est	0,7	4,2	111,8
Asie occidentale	0,6	13,1	101,5
Océanie	0,2	2,4	47,4
Caucase et Asie centrale	<0,1	1,3	107,3
Régions développées	6,4	39,8	120,3
Pays les moins avancés	<0,1 ^a	0,3	48,6
Pays en développement sans littoral	<0,1	1,1	59,4
Petits États insulaires en développement	1,5	11,0	70,3

^a Chiffre de 1996.

Indicateur 8.16
Pourcentage de la population utilisant Internet

	1995	2000	2012
Monde	0,8	6,6	35,5
Régions en développement	<0,1	2,1	27,3
Afrique du Nord	<0,1	0,7	38,3
Afrique subsaharienne	0,1	0,5	14,8
Amérique latine et Caraïbes	0,1	3,9	43,4
Caraïbes	<0,1	2,9	32,8
Amérique latine	0,1	4,0	44,2
Asie de l'Est	<0,1	3,7	43,6
Asie de l'Est (hors Chine)	1,1	28,6	60,4
Asie du Sud	<0,1	0,5	12,3
Asie du Sud (hors Inde)	<0,1 ^a	0,3	11,5
Asie du Sud-Est	<0,1	2,4	24,9

	1995	2000	2012
Asie occidentale	<0,1	3,1	38,6
Océanie	<0,1	1,8	10,3
Caucase et Asie centrale	–	0,5	37,5
Régions développées	3,2	25,1	73,2
Pays les moins avancés	<0,1 ^b	<0,1	6,3
Pays en développement sans littoral	<0,1 ^a	0,3	13,3
Petits États insulaires en développement	0,4	5,2	31,2

Source : Groupe d'experts interorganisations concernant les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et base de données des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement (<http://mdgs.un.org>).

Notes : Sauf indication contraire, les groupements régionaux correspondent aux régions géographiques de l'ONU, auxquelles des modifications ont été apportées afin de constituer dans la mesure du possible des groupes homogènes du point de vue de l'analyse et de la présentation. La composition régionale adoptée pour le rapport de 2014 sur les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement peut être consultée à l'adresse <http://mdgs.un.org>, à la rubrique « Data/regional groupings » (données/groupements régionaux).

La rubrique « Régions développées » comprend l'Europe (sauf les pays de la Communauté d'États indépendants), l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Japon et la Nouvelle-Zélande. Les pays d'Europe en transition y sont systématiquement inclus.

En ce qui concerne l'Afrique, certains indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement sont présentés par sous-régions suivant la classification adoptée par la Commission économique pour l'Afrique.

^a Chiffre de 1996.

^b Chiffre de 1998.

